

12<sup>e</sup> année - Nouvelle série

**c.m.**  
revue mensuelle

N° 92

Mars 1981

Serge Govaert

**LES SOCIALISTES  
FLAMANDS  
APRÈS LA SCISSION**

Jacques Moins

**LE STATUT  
DES ÉTRANGERS**

Jules Lammens

**L'ACTION  
SYNDICALE  
AU ZAÏRE**

Document

**SIDÉRURGIE :  
PROPOSITION DE LOI**

Pierre Joye

**UNE CRISE  
SANS PRÉCÉDENT**



**cahiers  
marxistes**

## Sommaire

---

Pierre Joye  
**Une crise sans précédent** p. 1

---

Serge Govaert  
**Les socialistes flamands  
après la scission** p. 9

---

Jacques Moins  
**Le statut des étrangers** p. 22

---

Jules Lammens  
**L'action syndicale au Zaïre** p. 28

---

Document  
**Sidérurgie : proposition de loi  
déposée par Robert Dussart** p. 34

---

En diagonale p. 43

---

A livres ouverts p. 46

---

En revues p. 47

---

*Photos : Jo Clauwaert. Ce jeune photographe flamand a réalisé maintes affiches et tracts, des brochures et des couvertures de livres et publié dans divers périodiques, notamment l'hebdomadaire « De Rode Vaan ».*

### Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve •

### Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Augustin Duchateau, Pierre Ergo, Serge Govaert, Jean-Jacques Heirwegh, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vander-motten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

**Rédacteur en chef :** Rosine Lewin

**Secrétaire de rédaction :** Pierre Ergo

Édité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

# Une crise sans précédent

Stagnation de la production, chômage croissant, inflation persistante. Sept années se sont déjà écoulées depuis le « choc pétrolier » de l'automne 1973 qui marqua le début de la crise mais, loin de s'améliorer, la situation tend à empirer. En Belgique comme à l'échelle mondiale, les perspectives sont inquiétantes.

La gravité de la crise et sa durée exceptionnelle incitent à tenter d'en cerner les caractéristiques et les traits spécifiques car l'inefficacité des mesures prises jusqu'ici dans le but de la combattre montre qu'il s'agit d'une crise sans précédent, tout à fait différente des crises périodiques que le capitalisme a connues depuis qu'il est devenu mode de production dominant, et même tout à fait différente de la grande crise des années 1930, qui avait pourtant marqué un tournant dans l'histoire du capitalisme.

Sans doute la crise actuelle est-elle, comme les crises économiques classiques, une crise de *surproduction*, surproduction non pas absolue mais relative, le surplus de marchandises (produites ou pouvant être produites) n'existant que par rapport à la demande solvable et non par rapport aux besoins réels de la société.

Mais se borner à cette constatation, c'est se cantonner dans des généralités qui ne feront pas avancer d'un pouce dans la compréhension de la crise actuelle.

## LE TOURNANT DES ANNÉES '30

Avant que le capitalisme ne devienne mode de production dominant, l'humanité avait connu des alternances d'années de vaches grasses et d'années de vaches maigres. La production étant surtout agricole, elles étaient le plus souvent dues aux caprices des saisons et des

récoltes. C'est seulement depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle que les crises économiques se sont généralisées. La première crise industrielle frappant toute l'économie d'un pays éclata en Angleterre en 1825.

Ces crises étaient *cycliques*, c'est-à-dire qu'elles se succédaient à un rythme plus ou moins régulier, les périodes d'expansion étant suivies de périodes de recul pendant lesquelles la production se contracte jusqu'à s'abaisser au niveau de la demande solvable de la société. Ces crises périodiques faisaient partie de la vie « normale » du système, de son fonctionnement. Cette « mise en jachère » du capital sous toutes ses formes (moyens de production qui fonctionnent au ralenti, salariés en chômage) constituait du point de vue capitaliste un assainissement d'une économie momentanément engorgée.

La crise dont le krach de Wall Street du 24 octobre 1929 marqua le début entraîna un tournant dans l'évolution du capitalisme. Non seulement elle dépassa de loin les crises cycliques qui l'avaient précédée par sa durée et sa profondeur mais elle fit apparaître que les mécanismes autorégulateurs du système ne suffisaient plus pour assurer son fonctionnement.

Placé devant de nouveaux problèmes, le capitalisme y fit face en confiant de nouvelles fonctions à l'Etat dans l'économie et dans la société. S'inspirant peu ou prou des idées de l'économiste anglais Keynes, les cercles dirigeants de la bourgeoisie firent de plus en plus appel aux pouvoirs publics pour relancer l'économie en s'engageant dans une politique inflationniste basée sur l'extension du crédit.

Les interventions de l'Etat prirent encore plus d'ampleur pendant et après la seconde guerre mondiale. Sous des formes diverses (participation directe, subsides, crédits, commandes publiques, etc.) les aides de l'Etat sont devenues considérables et le recours au crédit est devenu massif, tant de la part de l'Etat que des entreprises.

Cela a assuré pendant tout un temps un regain de vitalité indiscutable au capitalisme. Depuis 1940 aux Etats-Unis et depuis 1948 en Europe occidentale, les forces productives se sont développées à un rythme d'autant plus rapide que leur croissance était stimulée par l'accélération des progrès technologiques.

En Belgique, la production industrielle a *triplé* en un quart de siècle (1948-1973), augmentant plus vite qu'elle ne l'avait jamais fait auparavant et de façon beaucoup plus régulière : cette progression fut pratiquement ininterrompue pendant 15 ans (de 1958 à 1973), les baisses cycliques se limitant à un ralentissement des rythmes de croissance.

L'augmentation des salaires réels tendant à s'aligner sur celle de la productivité, ce développement économique s'accompagna du développement de la consommation de masse — ce qui facilita l'écoulement de la production. A cet égard, la lutte des travailleurs et les succès qu'ils remportèrent eurent des effets stabilisateurs sur le fonctionnement du système.

Pendant toute cette période, l'inflation fut le principal instrument utilisé par le capitalisme pour surmonter ses contradictions internes. Elle cessa d'être exceptionnelle et devint permanente. En même temps qu'elle fut nourrie par les déficits des pouvoirs publics, elle fut stimulée



par le gonflement de l'endettement privé, en premier lieu par l'endettement des grandes entreprises.

Le recours systématique au crédit devint un des moyens essentiels de soutenir l'activité économique. Les banques disposant de la possibilité de multiplier les moyens de paiement en gonflant les crédits qu'elles accordent, les entreprises financèrent une partie croissante de leurs paiements courants et investissements en recourant au crédit. Et l'Etat finança ses déficits budgétaires en recourant à l'emprunt.

Mais si le développement de la monnaie de crédit permet de reporter pour un temps la « contrainte monétaire », il n'est pas sans danger. Un développement basé sur le crédit conduit à l'inflation. Or si celle-ci facilite jusqu'à un certain point le fonctionnement du système, passée une certaine limite, elle tend à devenir incontrôlable et les facilités qu'elle offre se transforment en leur contraire. La « drogue tonique » devient une « drogue toxique » (1).

De leur côté, les interventions de l'Etat entraînent une augmentation des dépenses publiques qui provoque des déficits budgétaires croissants en dépit de l'augmentation des charges fiscales. Car c'est l'Etat qui finance l'essentiel d'une politique qui comporte des gaspillages insensés : les développements technologiques conduisent souvent à la mise au rebut prématuré d'équipements valables.

Par ailleurs, l'accélération des progrès technologiques diminue les besoins de main-d'œuvre, la productivité augmentant plus vite que la production. En Belgique, le nombre de chômeurs complets avait déjà

(1) J'ai abordé ces points de façon plus détaillée dans plusieurs articles des CM : « Inflation, récession et crise du système » (n° 10, décembre 1974); « Le point sur la crise économique » (n° 17, septembre 1975); « Points d'interrogation sur la crise et l'inflation » (n° 27, septembre 1976).

augmenté de 20.000 unités au cours des deux années qui *précédèrent* la crise.

C'est pour tout cela que les mécanismes économiques se sont détraqués. Il ne s'agit pas d'un accident mais d'une conséquence logique du fonctionnement du capitalisme contemporain.

Une meilleure connaissance des mécanismes économiques, l'intervention directe et systématique de l'Etat dans la vie économique, le recours croissant au crédit lui avaient permis de connaître, pendant deux décennies, des rythmes de croissance sans précédent. Jusqu'à ce que la crise qui éclata en 1974 fasse apparaître ses limites et ses contradictions.

## UNE CRISE D'UN TYPE NOUVEAU

La crise qui a commencé en 1974 ne marqua pas seulement la fin d'une longue période d'expansion économique. Elle a profondément modifié les lignes de développement de la société et des rapports internationaux et ouvert une *nouvelle* période comportant de *nouveaux* problèmes.

Cette crise n'a pas été provoquée par la hausse du prix des produits pétroliers : le renversement de la conjoncture se manifestait depuis le début de l'été 1973. Si cette hausse a précipité la crise, elle ne l'a pas fait naître et son impact global sur l'économie a été limité. La hausse du prix des produits pétroliers marque toutefois la fin d'un type d'expansion basé sur l'hypothèse de réserves illimitées de produits énergétiques à bas prix.

Cette crise est d'une tout autre nature que celle des années 1930. Une série de symptômes significatifs en témoignent : alors que les crises classiques entraînaient une chute de prix, une baisse des taux d'intérêt et un resserrement du commerce extérieur, les prix poursuivent leur ascension, les taux d'intérêt battent tous les records et les échanges commerciaux continuent à se développer.

A certains égards, les conséquences immédiates de la crise sont moins dramatiques, dans les pays industriels développés tout au moins : les conquêtes du mouvement ouvrier (sécurité sociale, conventions collectives, indexation des salaires) ont jusqu'ici empêché une baisse brutale de la consommation des ménages, ce qui a évité l'effondrement de la production industrielle qui s'était produit dans les années '30.

De ce fait, la crise a plutôt entraîné un ralentissement des rythmes d'expansion. Après une brève récession, le volume de la production industrielle a le plus souvent rejoint et dépassé le niveau atteint en 1974. Ceci avec des différences sensibles selon les pays (cf. le Japon et la R.F.A. d'une part, la Grande-Bretagne de l'autre) et selon les branches d'activité (cf. l'électronique d'une part, la sidérurgie et le textile de l'autre). En Belgique, la production industrielle globale a rejoint en 1978 le niveau atteint avant la crise et, depuis lors, elle plafonne légèrement plus haut.

En même temps, la crise actuelle apparaît beaucoup plus grave parce que les mesures qui avaient permis au capitalisme de sortir de la



crise de l'entre-deux-guerres et de connaître un nouvel essor ont cessé de produire leur effet. La crise qui sévit aujourd'hui marque l'échec du modèle keynésien basé sur les interventions croissantes de l'Etat et le recours massif au crédit.

### L'OFFENSIVE NÉO-LIBÉRALE

Cet échec a permis un retour offensif des partisans du respect sans limites de l'« économie de marché ». Pour ces néo-libéraux, tout le mal provient de ce que les interventions des pouvoirs publics faussent les règles du marché.

En fait, les thèses de leurs porte-parole les plus illustres, F.A. Hayek et Milton Friedman, se situent dans le droit fil de la vieille « loi des débouchés » de Jean-Baptiste Say (1767-1832) d'après laquelle « un produit terminé offre, dès cet instant, un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur », de sorte que l'offre crée sa propre demande et qu'une crise de surproduction générale ne peut avoir lieu.

Partisans d'une « économie de l'offre », ils estiment qu'il faut encourager l'épargne afin de stimuler les investissements ce qui permettra d'augmenter la production et affirment, comme Adam Smith l'avait fait voilà plus de deux cents ans dans la « Richesse des nations », que l'Etat peut seulement dépenser les ressources qu'il prélève sur les citoyens puisqu'il ne crée pas de richesses par lui-même.

C'est précisément parce que la « grande dépression » des années 1930 avait montré que l'« économie de l'offre » n'empêche nullement les crises graves que J.M. Keynes mit l'accent sur la *demande*. D'après lui,

c'est la demande globale — et non l'offre — qui est le moteur de la croissance, de sorte qu'en cas de sous-emploi, le gouvernement doit relancer l'activité économique en augmentant ses dépenses, fût-ce sans augmentation de ses recettes. Comme il n'y a pas de plein emploi durable sans politique systématique de soutien de la demande par les pouvoirs publics, le « deficit spending » se justifie car les déficits budgétaires ainsi créés stimulent l'activité générale.

Cette politique interventionniste permit au capitalisme de sortir de la crise de l'entre-deux-guerres et de connaître par la suite un essor sans précédent. La crise actuelle n'en a pas seulement montré les limites. Sa durée exceptionnelle a fait apparaître que les recettes keynésiennes n'étaient plus capables de relancer l'activité économique.

Cela a permis aux milieux les plus réactionnaires de la bourgeoisie de dénoncer les méfaits des interventions des pouvoirs publics et de préconiser une politique « néo-libérale » réduisant le rôle de l'Etat et donnant la priorité à l'initiative privée.

Mrs. Thatcher fut la première à s'engager dans cette voie — avec les résultats désastreux qu'on sait — et le président Reagan vient de lui emboîter le pas avec une ampleur à la mesure du pays dont il dirige à présent les destinées.

Prenant le contre-pied du New Deal de 1933 de Franklin Roosevelt, le « programme pour le redressement économique » du président Reagan réduit de façon drastique toutes les dépenses publiques sauf le budget de la Défense, qui est augmenté pour répondre aux vœux du complexe militaro-industriel. Des coupes sombres sont opérées dans toutes les dépenses à caractère social : suppression de retraites complémentaires, de prêts aux étudiants, d'aides médicales, de repas gratuits pour les écoliers pauvres, de « bons alimentaires » distribués aux familles nécessiteuses, diminution des aides au logement, réduction de moitié de la période d'attribution des allocations de chômage, etc.

En même temps, les impôts sur les revenus et sur les bénéfices des sociétés seront réduits.

D'après Reagan, cet allègement fiscal relancera l'activité en rendant aux particuliers et aux entreprises l'envie et les moyens de créer plus de richesses : disposant de revenus accrus, ils investiront plus et produiront plus ce qui permettra par surcroît de juguler l'inflation puisque l'augmentation de l'offre aura pour effet de freiner les hausses de prix.

Hypothèses pour le moins hasardeuses. Car on voit mal comment cette production accrue sera écoulée si la demande solvable de larges couches de la population subit de sérieuses amputations. Et, sauf dans des cas exceptionnels (guerre ou catastrophe naturelle), dans les économies développées, les prix ne montent nullement parce que les marchandises sont « rares » mais parce que la valeur de la monnaie ne cesse de se dégrader.

Réduire le pouvoir d'achat de larges couches de la population ne permet pas de combattre la crise. Cela l'aggrave au contraire et ceux qui, chez nous, souhaitent qu'on suive l'exemple de Reagan devraient se souvenir des résultats désastreux de la politique de déflation menée

en Belgique par les gouvernements catholiques-libéraux dans les années '30.

En même temps que le patronat s'attaquait aux salaires dans le secteur privé, le gouvernement Renkin réduisit de 10 % les traitements des fonctionnaires et agents des services publics, les pensions et les indemnités de chômage en mars 1932. L'année suivante, le gouvernement de Broqueville procéda à une réduction supplémentaire des pensions de 5 % et réduisit d'autant les allocations familiales et indemnités de chômage dont l'octroi fut subordonné à la démonstration de « l'état de besoin » des intéressés. En juillet 1934, les traitements, allocations et pensions furent de nouveau réduits de 5 % et, en décembre 1934, ils furent une fois de plus réduits de 5 %.

La situation ne cessa de s'aggraver car, en agissant ainsi, on aggravait le marasme et on condamnait le pays à l'asphyxie.

Si la préservation du pouvoir d'achat de la masse de la population ne suffit pas, à elle seule, pour combattre efficacement la crise, elle constitue néanmoins la base nécessaire pour repartir de l'avant et relancer l'activité économique.

## **UNE ALTERNATIVE NÉCESSAIRE**

Nous sommes arrivés à un moment où il ne suffit plus de maintenir le volume de la production pour empêcher que la situation n'empire. Le maintien voire la progression de l'activité économique s'accompagnent d'une croissance du chômage d'une ampleur insupportable. Bien que le volume global de la production industrielle dépasse aujourd'hui le niveau atteint avant la crise, 225.000 emplois ont été supprimés dans l'industrie entre 1974 et 1979. Par la suite, les licenciements ont continué dans tous les secteurs d'activité et nous approchons des 400.000 chômeurs complets indemnisés. En ajoutant les chômeurs partiels, les prépensionnés, les demandeurs d'emplois mis au travail par les pouvoirs publics, les stagiaires et « cadres spéciaux temporaires », quelque 800.000 travailleurs n'ont plus un emploi normal.

Or les suppressions d'emplois risquent de continuer, aussi bien dans l'industrie que dans le tertiaire car la plupart des investissements sont destinés à réduire encore les besoins de main-d'œuvre.

Contrairement à ce que l'on croit souvent, les investissements effectués dans l'économie belge sont restés importants malgré la crise. De 1976 à 1978, ils ont atteint quelque 130 milliards par an dans l'industrie et, loin de diminuer, ils augmentent : ils se sont accrus de plus de 20 % par rapport à l'année précédente en 1980. Une partie de ces investissements a servi au remplacement d'outillages vieillissants mais fort peu a été utilisé pour créer de nouveaux emplois. La majeure partie des capitaux investis ces dernières années sont des investissements de rationalisation visant à réduire les besoins de main-d'œuvre.

Car la crise n'est pas l'immobilisme. Elle s'accompagne d'un mouvement de profonde restructuration industrielle dont on aperçoit déjà des éléments : de nouvelles filières de production sont en train de se constituer dans la perspective d'une informatisation de la société qui bouleversera le mode de vie.

La crise des années '30 a montré que le capitalisme est capable, sinon de transformer sa logique profonde, du moins de redresser la situation en sa faveur quand les méthodes d'exploitation pratiquées jusque-là ont fait faillite.

Cette restructuration ne garantit nullement le maintien des situations acquises. La crise tend à remettre en question aussi bien les équilibres au sein de chaque pays que les équilibres prévalant jusqu'ici entre les différents Etats.

Les perspectives sont particulièrement inquiétantes à cet égard pour la Belgique. Dès maintenant on voit s'écrouler des secteurs d'activité longtemps prospères, des régions entières sont menacées de devenir des déserts industriels. Aucun effort systématique n'a été entrepris pour enrayer le vieillissement de nos produits. Les pouvoirs publics se sont le plus souvent bornés à pratiquer une politique « au guichet », répondant passivement aux sollicitations d'entreprises plus soucieuses de préserver des positions dépassées que de s'adapter aux exigences nouvelles, ce qui a permis à des multinationales étrangères d'acquérir le contrôle de la plupart des secteurs à croissance rapide utilisant une technologie avancée.

Il est grand temps de remonter la pente.

En ce moment où la crise atteint un point aigu, le mouvement ouvrier et les forces progressistes se doivent d'élaborer *un autre modèle de croissance* répondant aux possibilités de notre époque et donnant la priorité aux besoins et aux aspirations des masses populaires.

Le parti communiste a apporté une première contribution s'inscrivant dans cette perspective en formulant une série de *propositions clés* précisant les objectifs à atteindre dans l'immédiat, en cette période de croisée des chemins, pour pouvoir avancer plus loin dans cette voie.



les  
**Bons d'épargne**  
**CGER**   
**ça rapporte!**

# Les socialistes flamands après la scission

Au beau milieu d'une des crises les plus longues de l'histoire politique belge de ces dernières années s'est produit, le 10 octobre 1978, un événement dont on peut essayer aujourd'hui de mesurer les effets : après près d'un siècle de vie commune, socialistes flamands et francophones se séparaient.

Si les ponts se sont ainsi rompus, c'est que le moment s'y prêtait.

L'échec du pacte d'Egmont avait réveillé de vieilles méfiances; la constitution du futur « Front des francophones » se dessinait, repoussant les socialistes flamands vers un bloc — apparemment moins soudé d'ailleurs — des partis flamands.

## TENSIONS ET UNITE : LE VERTAALSOCIALISME

Les tensions au sein de la famille socialiste, pourtant, n'étaient pas neuves.

Sans prétendre en faire l'histoire, on peut rappeler notamment que plusieurs socialistes wallons se sont opposés jusqu'au bout à la flandamisation de l'université de Gand; que les socialistes wallons ne partageaient pas les critiques de leurs camarades flamands à l'encontre de l'accord militaire franco-belge de 1920; enfin — et surtout — que des congrès séparés des socialistes wallons et flamands se sont tenus en 1937 et 1938, au cours desquels cependant les partisans du fédéralisme furent chaque fois mis en minorité.

Les socialistes flamands se sont trouvés confrontés dès la naissance de leur parti à un problème dont les racines de classe sont indéniables : la question linguistique.

Plusieurs des fondateurs du POB, l'ancêtre de l'actuel parti socialiste, étaient flamands. Mieux, ils partageaient la plupart des revendications flamingantes.

Mais les âpres luttes politiques que dut mener le POB, notamment pour conquérir le suffrage universel, firent passer à l'arrière-plan les dimensions linguistiques du combat social. Certains dirigeants du parti en arrivaient même à s'en désintéresser complètement, les jugeant de nature bourgeoise. Anseele par exemple ne voyaient pas en quoi une université flamande où n'accédait pas la classe ouvrière était préférable, à Gand, à une université francophone. Faut-il le rappeler : les communistes belges, lors de leur premier congrès en 1921, n'en jugeaient pas autrement.

En même temps, dans cette Flandre qui s'industrialisait avec retard, l'Eglise réussissait à empêcher le POB de s'affirmer comme seul représentant naturel des travailleurs : après 1891 et la publication de l'encyclique *Rerum Novarum*, les organisations ouvrières chrétiennes se multiplient et les socialistes flamands se voient progressivement installés à la place qui, à quelques nuances près, restera la leur dans l'échiquier politique du nord du pays : la seconde.

Bref, toutes les conditions étaient réunies pour que les socialistes de Flandre apparaissent comme des « traducteurs » de ce que pensaient et faisaient leurs camarades wallons : c'est le reproche, souvent encouru, d'être des *vertaalsocialisten*.

## LES RODE LEEUWEN

Peut-être n'a-t-on pas encore suffisamment pris la mesure des bouleversements que les années soixante ont introduits dans le fonctionnement social et politique de notre pays.

En ce qui concerne notre sujet, en tout cas, c'est la décennie-charnière : jusque-là, nous l'avons vu, les socialistes flamands et wallons cohabitent, malgré des intérêts manifestement divergents à certains moments, parce que :

- 1) Les problèmes linguistiques leur apparaissent, en gros, plutôt secondaires;
- 2) Les socialistes flamands préfèrent l'unité dans une majorité belge, toute relative qu'elle soit, à une scission qui les repousserait vers un second rôle flamand dont ils s'accommodent mal;
- 3) Les combats politiques soudent cette cohabitation.

Dans les années 1965-1970, la vie politique belge est secouée. Le contentieux communautaire, qui s'est grossi des lois de 1963 sur l'emploi des langues, dévore les institutions et les partis.

Premier signe avant-coureur chez les socialistes : en 1968, les socialistes flamands de Bruxelles présentent une liste distincte aux élections législatives sous l'appellation *Rode Leewen*. Le Bureau National du PSB doit ensuite entériner l'existence de deux fédérations bruxelloises, l'une francophone et l'autre flamande.

Le phénomène vaut qu'on s'y attarde, car il précède exactement de dix ans la scission PSB-BSP.

Première observation : les dirigeants de la nouvelle fédération flamande ont très vite passé la main à des politiciens plus jeunes, moins soucieux de maintenir à tout prix des équilibres parfois inconfortables.

Les Fayat et Gelders, premiers élus de la nouvelle liste, furent remplacés par des hommes et des femmes neufs : Roger De Wulf, Lydia De Pauw, Karel Van Miert notamment. Sans doute la « dissidence » avait-elle mis en marche une dynamique propre, hors du poids de l'appareil du parti.

Deuxième remarque : les premières campagnes électorales des *Rode Leeuwen* tranchent, par leur agressivité, sur l'autosatisfaction et la routine qui étaient devenus la marque des socialistes bruxellois, quand ce n'était pas le recours au marketing. Quoi de plus normal : il s'agissait de se tailler une identité propre, alors que bien des socialistes flamands de Bruxelles restaient fidèles à l'ancienne fédération bilingue.

Ajoutons une troisième réflexion qui prend tout son sens dans le contexte actuel : les *Rode Leeuwen* se sont heurtés, dans leur tentative de rassembler les socialistes flamands de l'agglomération, au fait que les autres branches de l'Action commune — syndicat, mutuelle, coopératives — demeuraient bilingues. Il en va en grande partie de même aujourd'hui, à ce détail près que les relations des deux partis socialistes avec les syndicats et les mutuelles sont en pleine évolution.

## UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Léo Collard, décédé il y a peu, a été le dernier président unique du parti socialiste. Après lui, c'est le règne de coprésidents : Leburton et Jos Van Den Eynde d'abord, Cools et Claes ensuite, Cools et Van Miert enfin.

Dès son accession à la coprésidence, Karel Van Miert donne le ton : les socialistes flamands doivent quitter leurs positions défensives.

La nouvelle image que le nouveau président veut donner du BSP a deux profils : une autonomie plus ferme vis-à-vis des socialistes francophones d'une part, un souci d'éviter l'isolement politique en Flandre de l'autre.

Cette nouvelle stratégie, qui sera examinée en détail plus loin, trouve son origine dans l'impérieuse nécessité de s'adapter aux nouvelles structures de la Belgique (le pacte d'Egmont, qui sert à ce moment de projet de cadre institutionnel, prévoit une autonomie plus ou moins grande des régions) et est favorisée par l'émergence, au sein même du BSP, d'une nouvelle génération de dirigeants.

Dans une Flandre politiquement autonome, en partie au moins, les socialistes flamands risquent, en effet, d'être repoussés en marge du pouvoir s'ils ne se trouvent pas des alliés. De plus, il leur faut chercher ces alliés en dehors des partenaires de coalitions gouvernementales habituels : le CVP est majoritaire au nord du pays et n'a pas besoin d'appuis.

Dans un discours prononcé à Vilvoorde en mars 1978, Karel Van Miert sera plus précis à cet égard : le BSP doit chercher des contacts

avec les « groupes d'action » existants. Il doit « augmenter sa crédibilité » et pour ce faire, s'orienter vers le concret plutôt que de ne parler que par slogans.

## UNE DOUBLE ÉVOLUTION

Le 14 mai 1978, Van Miert parle à Meise devant les membres du *Vermeylenfonds*. Il annonce que le parti socialiste tiendra dorénavant des congrès séparés pour les matières régionalisées et communautaires. En même temps, et ce n'est pas un hasard, plusieurs parlementaires socialistes flamands se regroupent pour « actualiser » l'appel de Léo Collard au rassemblement des progressistes. Marc Galle, Louis van Velthoven et Luc Van den Bossche demandent que le parti socialiste « s'ouvre », essentiellement, aux chrétiens. Ils rappellent que le *Partij van de Arbeid* — leur homologue néerlandais — compte plus de 50 % de chrétiens parmi ses électeurs.

La double évolution se précise donc : autonomie flamande, ouverture aux sans-partis et surtout aux croyants.

Si l'on y regarde de plus près cependant, cette évolution manque de clarté. En particulier, la main tendue aux chrétiens ressemble fort à une opération de récupération, comme celle que le PvdA hollandais a effectivement réussie au lendemain de la seconde guerre mondiale, en renonçant d'ailleurs à son ancienne appellation de parti « ouvrier social-démocrate » (SDAP). Sur les modifications que l'ouverture souhaitée pourrait entraîner à l'intérieur même du BSP, pas un mot.

## DE MORGEN

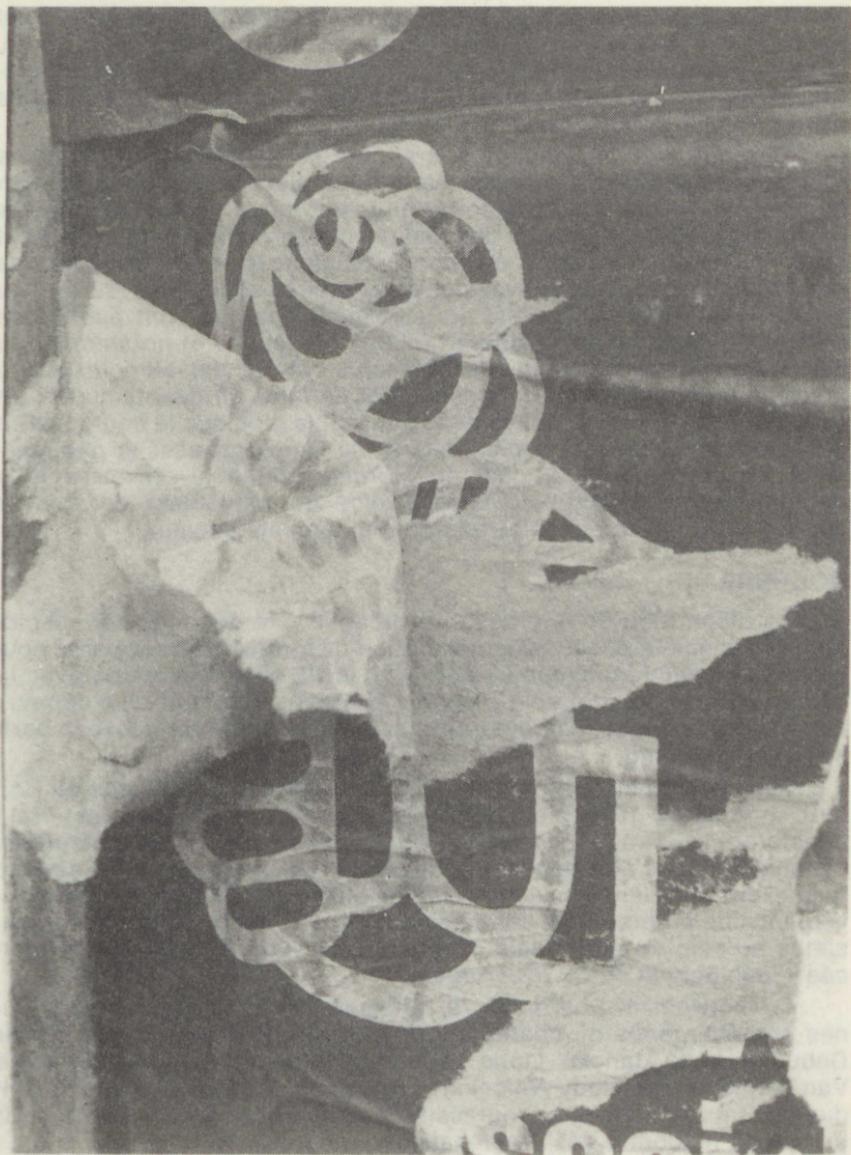
La scission d'octobre 1978 ne tombait donc pas du ciel. Elle fut accueillie de façon mélangée : confusion chez de nombreux militants socialistes, réprobation chez les communistes, espoirs à peine dissimulés, à droite, de voir un socialisme « à la scandinave » et donc plus modéré prévaloir en Flandre.

Les socialistes flamands, désormais livrés à eux-mêmes, continuaient entre-temps à se construire une image propre, dans des circonstances peu favorables mais qui leur permettaient de ne pas s'encombrer d'un héritage trop lourd.

D'une part, le déclin électoral avait atteint un niveau pour le moins inquiétant. En 1978, peu après la scission, le BSP récoltait 20,9 % des voix, soit le minimum jamais enregistré depuis l'instauration du suffrage universel en 1919.

De l'autre, la presse socialiste était au bord de la disparition. Les deux quotidiens — *Volksgazet* à Anvers, *Vooruit* à Gand — perdaient des lecteurs chaque année et s'étaient enfermés dans un culte inconditionnel et stérile de la ligne du parti. C'était particulièrement le cas de *Volksgazet*, dont les responsables rédactionnels étaient en même temps des dirigeants importants du BSP (Jos Van Eynde d'abord, Jos Van Elewijck ensuite). La gestion des journaux socialistes et de leurs imprimeries n'était pas non plus à l'abri de tout reproche.

En juillet 1978, *Volksgazet* disparaît. Et les financiers de *Vooruit* — essentiellement l'Action commune socialiste — décident de ne plus



soutenir qu'un seul quotidien, mais sous une forme nouvelle. *De Morgen* naît ainsi le 1<sup>er</sup> décembre 1978 avec à sa tête, choix surprenant, Paul Goossens qui fut un des leaders du syndicalisme étudiant à Louvain en 1966-1968 puis, après avoir sans beaucoup de succès tenté de mettre sur pied un syndicat de miliciens lors de son séjour sous les drapeaux, avait été recruté par *De Standaard* pour sa rédaction économique.

Goossens développe un projet séduisant d'autonomie du journal par rapport à la direction du parti. Le journal prend position sans doute, et se veut participant actif à la construction d'un « socialisme démocratique », mais il est surtout attentif à la base, aux militants des groupes d'action qu'ils soient socialistes ou non.

Dire que cette autonomie soit entière serait exagéré. A plusieurs reprises, *De Morgen* a défendu sans sourciller les positions de Van Miert et parfois, dans le style des défunts *Vooruit* et *Volksgazet*, n'a pas hésité à passer sous silence des réalités désagréables, comme le recul de la FGTB aux dernières élections sociales. Mais, par ailleurs, les rédacteurs ont polémique avec des mandataires socialistes (surtout au niveau local : Willy Claes est curieusement épargné), ont publié des communiqués émanant d'autres groupes de gauche et notamment du parti communiste (chose impensable sous Van Eynde), au point que le nouveau quotidien est parfois décrié par certains dirigeants du SP. Un exemple frappant (c'est le cas de le dire) est la gifle que le bourgmestre socialiste de Deurne et ancien député De Queecker asséna publiquement au correspondant local du *Morgen*, coupable d'avoir pris la défense des occupants de l'*Arenaweide* qui refusaient de voir un espace vert transformé en terrain pour logements sociaux.

## DOORBRAAK

La disparition de la presse « orthodoxe », la dégringolade électorale, l'effacement aussi d'une génération de dirigeants usés par le pouvoir et les compromis, que ce soit avec le PS francophone ou avec la bourgeoisie belge, tout cela a permis au moins, à défaut de s'appuyer sur un acquis solide, de construire une image vierge du nouveau parti socialiste flamand.

Mais il y a plus : le mouvement d'actualisation de l'appel de Colard, amorcé en 1978, s'est structuré. Sur d'autres bases il est vrai : constatant le « virage à droite » du CVP depuis 1972, ses animateurs en concluent qu'il s'agit désormais d'élaborer un programme de gauche auquel des chrétiens puissent se rallier, plutôt que de chercher une convergence de programmes entre socialistes et d'hypothétiques progressistes au sein du parti social-chrétien. C'est la « brèche » ou la « percée » idéologique du SP (*Doorbraak*).

Le mouvement *Doorbraak 79*, lancé en juin 1979 par plusieurs jeunes parlementaires ou cadres importants du SP (Marcel Colla, Oscar Debunne, Lode Hancké, Louis Tobback, Luc Van den Bossche, Louis Van Velthoven et Freddy Willockx) se fixe donc pour but d'amener individuellement des chrétiens progressistes à adhérer au SP, qui deviendrait un lieu de rencontre des progressistes.

## UN NOUVEAU PROFIL ?

Résumons ce qui précède : de 1978 à 1981, les socialistes flamands

— ont acquis une autonomie de structures qui leur permet d'accentuer leur profil « flamand » mais les oblige aussi à se créer une identité propre en Flandre, hors de toute référence au PS;

— ont vu une nouvelle génération de dirigeants s'installer aux postes de commande du parti. Il ne s'agit plus d'un courant ou d'une tendance (comme le groupe qui s'exprime dans les colonnes de l'hebdomadaire *Links* par exemple) mais d'une relève de génération;

— ont créé un nouvel organe de presse, théoriquement sinon pratiquement plus ouvert à un public non socialiste;

— ont cherché à briser les barrières philosophico-politiques qui les séparaient depuis des décennies du monde chrétien.

Mais ces changements sont moins transparents qu'il n'y paraît.

Ainsi, le profil flamand fraîchement acquis du SP l'entraîne à participer à des alliances hétéroclites, dominées — plus qu'en Wallonie — par la droite politique, libérale et/ou sociale-chrétienne.

Quant à l'identité que Van Miert et les « jeunes turcs » (c'est le nom qu'on donne parfois à ces nouveaux dirigeants, parmi lesquels les signataires du manifeste *Doorbraak*) bâtissent patiemment, elle est infirmée par la participation du SP aux gouvernements successifs depuis 1978.

Certes, le SP est apparu à plusieurs reprises comme un partenaire gouvernemental « gênant ».

Une première fois, il s'est joint aux voix nombreuses qui protestaient contre l'installation en Belgique — et singulièrement en Flandre d'ailleurs — de rampes de lancement pour missiles nucléaires. Mais les parlementaires socialistes flamands, à quelques exceptions près, se sont finalement associés au vote de soutien au gouvernement sur cette matière, et ont donc accepté, même s'ils y ont mis des réserves de dates, les décisions de l'OTAN. Pour ambigu qu'il soit, le communiqué gouvernemental du 19 septembre 1980 laisse cependant un terrain à l'action des masses.

En septembre 1980, Van Miert se prononça lors d'une conférence de presse contre la ponction de 2 % que le gouvernement se proposait d'effectuer sur les traitements des fonctionnaires. Les ministres firent marche arrière... mais bien provisoirement, comme on le sait depuis. Et la voix de Van Miert ne s'est pas fait entendre lorsqu'il a été question des nouvelles ponctions prévues par la loi de modération salariale de 1981.

Plus récemment, le député limbourgeois Van Velthoven a tenté de soumettre au vote de la Chambre une motion critiquant l'irrespect, par le dictateur zaïrois Mobutu, des règles de la démocratie parlementaire; elle n'a pas été prise en considération.

De plus, les socialistes flamands ne manquent pas de monter en épingle ce qu'ils obtiennent dans les négociations à huis clos : nouveau régime de taxation pour les intercommunales d'électricité mixtes, écrêtage des grosses pensions, sans compter leurs « succès » défensifs : pas d'allongement du service militaire, pas d'augmentation des taxes sur le diesel (*Knack*, 10 septembre 1980).

Y a-t-il là matière à tracer le profil du SP rénové ? Oui et non. Les victoires obtenues ont souvent un goût d'amertume, d'autant que le SP ne parle guère de ses défaites; elles sont parfois très provisoires (les 2 %). Les combats à visage découvert (les missiles, le Zaïre) ne sont

pas menés avec vigueur jusqu'au bout; d'autres, à l'issue plus heureuse, se déroulent dans des bureaux feutrés, sans faire appel à la mobilisation politique des travailleurs flamands. Le SP ne parvient donc qu'en partie à dissiper l'image d'un parti socialiste enclin au compromis et acculé à la défensive : il paraît offensif et résolu, certes, mais il ne poursuit pas l'offensive jusqu'au bout et n'utilise pas toutes les armes dont il dispose.

Quant à être davantage concret, à ne plus se bercer de slogans et de phrases commodément abstraites, le SP y réussit mais aux dépens d'une alternative socialiste réellement crédible.

Car il ne suffit pas, comme le proclamait Van Miert au lendemain de la scission, de « transformer en actions concrètes des préoccupations démocratiques et socialistes », à savoir « aider ceux qui en ont le plus besoin, mettre la vie économique au service de la communauté et (...) rendre la vie plus agréable »; il ne suffit pas non plus de s'opposer à certaines mesures de régression ou d'austérité d'un gouvernement dont par ailleurs on fait partie.

C'est évidemment là que le bât blesse. Lorsque Louis Tobback critique l'accroissement des dépenses militaires ou lorsque Van Miert refuse qu'il soit touché au traitement des fonctionnaires, c'est chaque fois au nom du respect de l'accord de gouvernement et pas dans le cadre d'un concept global de progression vers une société plus juste.

De même, s'il est incontestable que la régionalisation qu'a concrétisée l'actuelle révision constitutionnelle peut justifier des prises de position politiques distinctes de la part des deux partis socialistes, il faut constater que le SP a jusqu'ici, sauf de timides généralités, fait l'économie d'une analyse complète du contexte socio-économique flamand.

Car si la crise n'épargne pas la Flandre, comme l'actualité ne cesse d'en témoigner, elle y prend des formes particulières auxquelles l'action du SP devrait sans doute s'adapter. Il suffira de mentionner la prise en mains des secteurs vitaux de l'économie par des sociétés transnationales, étrangères et flamandes, et leur désengagement progressif au profit de pays plus directement rentables; l'existence d'un réseau de petites entreprises de sous-traitance, directement menacées par ces départs. Une démission de la bourgeoisie belge, comme celle qui a eu lieu en Wallonie, ne peut donc être prise en compte ici.

La bourgeoisie flamande par contre, bien souvent liée à des intérêts européens ou mondiaux, a connu un développement plus récent et n'a notamment pas les réflexes unitaires du patronat national.

Bref : rien ne sert de revendiquer une spécificité flamande s'il n'y a pas de recherche, en dehors de tout slogan, des caractéristiques de cette spécificité.

## JEUNE ET VIEILLE GARDE

Quant aux nouveaux dirigeants, ces « jeunes turcs » qui servent d'image de marque au SP, leur *aura* masque parfois une réalité moins séduisante et, surtout, des absences d'unanimité.



Les Jongsocialisten manifestent contre la bombe à neutrons.

A force d'interviewer Van Miert, par exemple, on en oublie Dewulf, qui est notamment responsable de la politique gouvernementale à l'égard des chômeurs; on en oublie Willy Claes, qui ne manque pas de s'affirmer ministre national alors que son parti s'est converti au régionalisme en matière économique. Il est trop facile de décréter que le gouvernement est une chose et le parti une autre; le PS est moins incohérent sur ce point (1).

Moins contrôlables sans doute, mais bien explicables, sont les dissensions que l'« ouverture » prônée par Van Miert provoque au sein du SP. La fédération anversoise par exemple, qui est la plus puissante du parti (20 % des membres, ce qui est considérable et lui donne un poids important lors des congrès) ne cache guère son hostilité au mouvement *Doorbraak* ni surtout au journal *De Morgen*. Le sénateur John Van den Eynden, ancien dirigeant syndical anversoise, a violemment critiqué le nouveau quotidien lors d'un récent congrès du SP; l'ancien coprésident, Jos Van Eynde aurait (*Het Laatste Nieuws*, 9 décembre 1980) demandé à Van Miert de clarifier les rapports entre *De Morgen* et le parti.

(1) Dans la conférence de presse qu'il a donnée à l'occasion de son départ de la présidence du PS, André Cools disait curieusement que « les responsabilités que l'on exerce comme premier parti sont différentes de celles qu'on assume lorsqu'on rêve de devenir le premier parti », faisant clairement allusion aux divergences entre PS et SP. Y aurait-il au gouvernement des partis moins responsables que d'autres ?

Cette opposition, à plusieurs titres, est significative.

Elle est évidemment liée à la disparition de *Volksgez*, le quotidien socialiste anversois, que les socialistes locaux n'ont toujours pas « digérée » — d'autant qu'elle a eu lieu dans des circonstances assez troubles du point de vue social.

Plus fondamentalement sans doute, elle coïncide avec un déplacement des pôles d'influence du SP, résultant lui-même de modifications dans le tissu socio-économique flamand.

Si la fédération anversoise compte le plus grand nombre d'affiliés, il se trouve en effet que c'est aussi celle qui a subi les revers électoraux les plus cuisants : de 1961 à 1978, le SP a perdu dans l'arrondissement d'Anvers 39,8 % de ses électeurs (pour une perte moyenne de 21 %) (2). Sur la même période, les arrondissements limbourgeois de Tongres et de Hasselt ont gagné, par contre, respectivement 12,5 % et 21,2 % de voix supplémentaires.

Or, le Limbourg est la région flamande qui est incontestablement parmi les plus touchées par la crise; est-ce un hasard si plusieurs promoteurs de *Doorbraak* sont limbourgeois ou gantois ?

Parallèlement, il n'est pas inintéressant de constater avec Danny Van de Wauwer (3) que le nombre d'électeurs du SP diminue en proportion inverse du nombre de membres de ses fédérations. Cela pourrait vouloir dire que l'enracinement du parti n'est plus aussi rentable au plan électoral; que des hommes nouveaux, moins directement liés peut-être à la classe ouvrière mais aussi moins marqués par cet enracinement qui, dans le cas du BSP, avait pris de fortes allures de clientélisme, peuvent séduire des électeurs plus jeunes, moins sensibles que leurs aînés aux démarcations partisans traditionnelles.

La médaille a malheureusement un revers : se faire une virginité politique est difficile alors que le BSP, en Flandre, avait précisément assis sa stabilité électorale, dans certaines provinces au moins, sur un clientélisme dépolitisant. Ou devons-nous partager l'analyse de Dirk Vermeulen (4) qui considère que l'opération de rénovation du SP n'est rien d'autre que la conquête électorale, aussi peu politisée, de nouveaux « marchés » formés de membres des couches moyennes qui éprouvent « un vague besoin de changements sociaux » et sont sensibles à un certain « charisme » ? Un nouveau clientélisme, en quelque sorte...

## LES FINANCES DE DE MORGEN

L'absence d'unanimité au sein du SP quant à la ligne suivie par Van Miert et les « jeunes turcs » est récemment apparue à l'occasion des difficultés financières que connaît *De Morgen*.

En effet, les trente millions de capital de départ avancés par les dif-

(2) Cf. Danny Van de Wauwer, *De Vlaamse BSP in cijfers*, dans *De Nieuwe Maand*, janvier 1980.

(3) Op. cit.

(4) Dirk Vermeulen, *De BSP als cliënteelpartij — de sociaal-demokratie en haar bindingsmechanismen*, dans *De Nieuwe Maand*, janvier 1980.

férentes branches de l'Action commune socialiste, actionnaires de la SA *De Roos*, se sont vite révélés insuffisants et, à la fin 1980, la survie même du journal était mise en cause. Sous l'égide de *Doorbraak* fut lancée une campagne de soutien à la « presse progressiste », mais une majorité des actionnaires refusa d'abord l'octroi de fonds nouveaux.

*De Morgen* en a pourtant bien besoin : les locaux de la rédaction et les presses sont extrêmement vétustes, le nombre de rédacteurs juste suffisant pour maintenir l'information à un niveau minimum de qualité. De plus, le journal n'a pas réussi à récupérer l'ensemble des lecteurs de *Vooruit* et de *Volksgazet*, ceci d'une part parce qu'il s'est écoulé une demi année entre la mort du journal anversoïse et la parution du nouveau quotidien, de l'autre parce que les lecteurs fidèles de la presse socialiste ont parfois été déçus par le ton de celui-ci. Quant au public potentiel que constituent les jeunes, les militants ou sympathisants de groupes d'action et autres, liés ou non au SP, ils n'ont pas comblé les pertes. Le résultat de tout cela est une exploitation déficitaire (250 millions de dépenses pour 150 millions de recettes seulement).

La situation du *Morgen* semble avoir été éclaircie par la conclusion, le 18 février dernier, d'une convention nouvelle avec la société « Het Licht », et grâce à l'appui d'un comité qui vient de lancer une campagne de solidarité pour assurer l'indépendance du journal et le libérer de ses soucis. Ce sauvetage, dû pour l'essentiel à l'Action commune socialiste de Flandre, n'aura pu éviter des compressions de personnel (5).

## DOORBRAAK : UNE MARGE ÉTROITE

Quelques mots enfin du mouvement *Doorbraak*.

L'initiative, nous l'avons vu, émanait de jeunes dirigeants du SP, la plupart parlementaires, soucieux de « déconfessionnaliser » la politique flamande. Leur modèle est le PVdA hollandais, du moins en ce qui concerne l'accueil des chrétiens; ils appellent individuellement les chrétiens à quitter le CVP et à rejoindre les rangs d'un parti socialiste plus ouvert. Pour ce faire, les signataires de *Doorbraak* se proposent notamment de forcer le CVP à annoncer la couleur, c'est-à-dire à devoir se départir de son image de « parti du bien commun », défendant les intérêts de tous.

(5) Des rumeurs précises avaient circulé, en janvier dernier, à propos d'un sauvetage in extremis de *De Morgen* par le holding Ibel, et ce par l'entremise du nouveau président d'Ibel, le député Volksunie Hugo Schiltz (*Knack*, 2 décembre 1980 et *Trends*, 1<sup>er</sup> février 1981). Elles n'ont pas été démenties. L'opération aurait été surprenante : bien sûr, *De Morgen* avait choisi le camp d'Hugo Schiltz lorsque la Volksunie, après la signature du pacte d'Egmont, mais surtout après sa défaite électorale de décembre 1978, fut secouée de luttes intestines. Le premier interview accordé par Schiltz après sa démission en tant que président de la Volksunie le fut d'ailleurs au *Morgen* (25 juin 1979). Ce n'est donc pas tellement l'appui de Schiltz qui est étonnant, mais plutôt qu'Ibel, qui possède déjà des parts dans la société VUM éditrice du *Standaard* et dont plusieurs administrateurs sont étroitement liés au VEV, l'organisation patronale flamande, ait pu envisager d'aider un quotidien « ouvert et progressiste ». A moins que ces bruits n'aient été qu'une manœuvre destinée à faire fléchir les actionnaires socialistes de *De Roos*...

(6) Août-octobre 1980, page 391.

En décembre 1980, le mouvement a mis sur papier quelques options socio-économiques : contrôle ouvrier pour arriver par étapes à une société socialiste où règnent l'autogestion et la planification. *Doorbraak* plaide pour la constitution d'un syndicat unique plus indépendant des partis et propose, à court terme, une mobilisation clarificatrice sur quelques sujets importants : la politique foncière et la politique étrangère par exemple.

Si l'on ne peut qu'applaudir au souci d'ouvrir une brèche dans le cloisonnement idéologique et religieux qui caractérise la vie politique en Flandre, les méthodes préconisées ne sont peut-être pas les meilleures. Aussi le succès de *Doorbraak* paraît-il très relatif, et ce n'est pas seulement dû à l'impréparation. Ce n'est pas un prêtre militant des « Chrétiens pour le socialisme » et plus ou moins rallié à *Doorbraak* (W. Dekkers) qui fera le printemps...

Les options socio-économiques du mouvement, par ailleurs, présentent au moins deux inconvénients majeurs : d'une part elles sont enrobées d'un flou artistique qui contredit les appels réguliers de Van Miert à l'« action concrète », de l'autre, elles sont moins bien achevées et d'une précision politique moindre, par exemple, que le *Roodboek* qu'avaient rédigé, en préparation du congrès idéologique de 1974, les militants de *Links*.

Enfin, last but not least, *Doorbraak* reproduit l'éternelle contradiction entre le verbe et les faits au sein du mouvement socialiste : comment ses membres, en effet, peuvent-ils soutenir un gouvernement, voire en faire partie, qui agit à l'opposé de leurs déclarations ?

J'ajouterai que les organisations chrétiennes ont réagi avec méfiance, sinon (comme les CVP-Jongeren) avec une franche hostilité. La marge de manœuvre des signataires de *Doorbraak* est donc bien étroite, et les adhésions individuelles au SP, en tout état de cause, ne changeront pas grand-chose au cloisonnement sinon à l'isolement du SP. Comme le dit Pierre Vermeylen dans un récent article de *Socialisme* (6), « il faut préconiser l'union et non pas l'unité », je préciserais : chercher à résoudre en tout premier lieu la question des alliances.

## DE L'ÉLECTORALISME À LA POLITIQUE

Les effets de la scission de 1978, tels qu'ils viennent d'être exposés, ont donc des aspects bien négatifs ou en tout cas peu clairs. Mais ce serait faire injure à la réalité que de ne pas souligner un fait fondamental : le SP, quels que soient les motifs qui l'ont amené à jouer cavalier seul, quelque électoralistes que soient les mobiles de ses nouveaux dirigeants, aussi incomplète que soit son analyse de la réalité régionale flamande, est engagé dans un processus de modifications et de renouvellement qui ne semble plus pouvoir être remis en cause.

En s'adressant à de nouveaux électeurs potentiels, en se départant si peu que ce soit du sectarisme d'antan, en s'appuyant sur un quotidien ouvert à d'autres types de luttes pour un changement de société, le parti de Karel Van Miert éveille des espoirs, réveille une dynamique unitaire. Bien sûr, il ne s'agit peut-être que d'une habile manœuvre de récupération, d'une façon de se « mettre à la page » ; mais ces espoirs, le SP

pourra-t-il toujours les décevoir ? Cette dynamique, pourra-t-il l'enrayer s'il le souhaite ? Le flot de lettres de protestation qui a suivi le vote du SP sur la question des missiles et dont une bonne part ont été publiées dans *De Morgen* montre que ce ne serait pas chose aisée...

A l'heure où les socialistes francophones se trouvent placés dans une situation bien inconfortable, où les liens entre les branches de l'Action commune se sont distendus, il importe d'être attentifs aux étapes à venir dans l'évolution du socialisme flamand et de ne pas les figer d'avance dans le cliché « socialisme du Nord »/« socialisme latin ». Le pari sur l'avenir est à ce prix.

#### RECHERCHE DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

Dans le cadre du 60<sup>e</sup> anniversaire du PCB, la Fondation Joseph Jacquemotte désirerait publier un livre retraçant par l'image soixante ans d'histoire du Parti Communiste.

Nous faisons appel à toutes les personnes qui pourraient nous prêter les documents suivants :

1) Photos : avant la fondation (et la fusion de 1921); congrès, dirigeants; grèves, meetings, manifestations politiques ou culturelles, fêtes, procès; documents sur les jeunesses (JC, JGSU, JPB).

2) Affiches, tracts, journaux, dessins, cartes postales, etc.; campagnes électorales; manifestations, meetings, fêtes, etc; guerre d'Espagne 1940-1945, Corée, indépendance du Congo, etc.; soutien à la révolution d'Octobre; documents sur le Secours rouge international et le Comité de secours ouvrier à la Russie; documents sur l'activité des artistes et écrivains communistes.

Tous les documents prêtés vous seront restitués dans les plus brefs délais.

Pour les envois et les renseignements : Fondation Joseph Jacquemotte, Marc Somville, avenue de Stalingrad 20, 1000 Bruxelles. Téléphone 02/512.90.12.

# Le statut des étrangers

**« Chez eux chez nous : les immigrés ». Sous ce titre, les C.M. publiaient en avril 1980 le compte-rendu d'une table ronde. Il s'agissait surtout des droits politiques des étrangers (vote, éligibilité) dans la perspective des élections communales de 1982. Jacques Moins fait ici le point d'un autre aspect du problème. Alors qu'en Belgique et ailleurs l'actualité récente éclaire les dangers du racisme et de l'intolérance, les démocrates se doivent plus que jamais d'être attentifs.**

Les dispositions législatives et réglementaires qui concernent les étrangers régissent une personne sur dix dans notre pays. C'est dire leur importance.

Pendant longtemps la Belgique aux traditions libérales a largement ouvert ses frontières aux étrangers. Réfugiés politiques, à l'abri des poursuites grâce au statut de neutralité du pays, immigrés en quête de travail trouvaient fréquemment accueil chez nous. Il y eut toujours des exceptions mais au fil du temps ce libéralisme s'est amenuisé. Les crises économiques, les modifications du statut international de la Belgique, les tensions puis les guerres ont modifié l'attitude des autorités.

## **NÉCESSITÉ DE CHANGER LES LOIS DE « POLICE »**

Une législation touffue en matière sociale et dans le domaine de la police ou de la sécurité s'est développée. Actuellement c'est encore la loi du 28 mars 1952 et l'arrêté royal du 21 décembre 65 qui régissent la matière. Il faut y ajouter de très nombreux arrêtés et circulaires ministériels.

Tout cet appareil réglementaire né à l'époque de la guerre froide et au moment où l'émigration économique en était à ses débuts, demandait depuis longtemps à être revu. De plus, nombre d'instruments internationaux, de conventions imposaient à la Belgique de nouvelles obligations, une autre manière d'aborder le problème : Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Rome, 4 novembre 1950), Directives de la Communauté européenne, Traité de Rome, conventions bilatérales avec l'Algérie, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Maroc, la Tunisie, la Yougoslavie en matière d'immigration.

Pour limiter l'arbitraire de l'administration, sortir d'un certain désordre réglementaire, il fallait assurer de meilleures garanties aux étrangers trop longtemps considérés comme soumis à des lois de police et de sûreté, générateurs de troubles ou de dangers pour l'ordre public.

Les modifications actuellement adoptées par le Parlement ne visent pas à organiser un statut complet de l'étranger ou de l'immigré. Un tel document réclamé au niveau européen devrait comporter la reconnaissance d'un ensemble de droits et d'obligations sur les terrains économiques, sociaux, culturels, politiques. En l'espèce, le Parlement s'est limité à organiser la protection des droits individuels de ceux qui entrent dans notre pays, y séjournent, s'y établissent dans le cadre de l'article 128 de la Constitution qu'il n'est pas inutile de rappeler : « Tout étranger qui se trouve sur le territoire de la Belgique, jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens sauf les exceptions établies par la loi ». Cette dernière restriction demande à être sérieusement contrôlée par le législateur et le pouvoir judiciaire.

Le législateur a donc voté une nouvelle loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

## UNE LONGUE GESTATION

Il a fallu près de dix ans pour modifier les textes anciens, comme le souhaitait l'opinion démocratique. Cette longue gestation s'explique par les résistances opposées à une libéralisation réelle que certains considèrent encore comme insuffisante. Les textes devront maintenant entrer dans la réalité, être appliqués dans l'esprit nouveau de la loi (« ratio legis »).

Il faudra y être attentif. Certes, la complexité de la matière explique également la lenteur des travaux. Il faut bien voir les limites des nouvelles dispositions légales. Celles-ci ne constituent pas un véritable statut des étrangers qui réglerait les droits et obligations tant sur le plan du droit public (non seulement la jouissance des libertés publiques mais aussi les droits politiques) que des droits sociaux, économiques, culturels. L'intitulé de la loi éclaire d'ailleurs le propos : elle vise l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. C'est en quelque sorte la mise en œuvre au plan du droit interne (belge) des principes sanctionnés par l'article 128 de notre Constitution. Il s'agit donc d'assurer la protection des droits individuels. En la matière, c'est le droit national qui revêt le plus d'importance. Bien entendu, l'existence de conventions internationales impose à l'Etat belge certaines obligations.

Le nouveau texte s'est heurté à des résistances opiniâtres même si, en fin de compte, il a été voté unanimement par la Chambre. Discuté longuement à la commission de la Justice du Sénat (rapporteur Serge Moureaux), où le ministre de la Justice ou son représentant ont apporté des précisions importantes, le projet a été voté à nouveau à l'unanimité.

Evoquons brièvement cette gestation. Le 2 juin 1972 un avant-projet d'initiative gouvernementale (le ministre Vranckx) était soumis au feu de la critique. Il était profondément modifié grâce aux travaux et



conclusions d'une commission spéciale chargée de l'étude du statut des étrangers. Créé le 19 mai 1971 par arrêté ministériel, elle est connue sous le nom de son président comme la Commission Rolin. Les travaux se sont déroulés du 27 mai 1971 au 27 février 1972. L'avis du Conseil d'Etat était sollicité en 1975 ainsi que celui de divers organismes comme la Ligue belge des droits de l'homme, le Conseil consultatif de l'immigration et les Conseils de la jeunesse (francophone et néerlandophone). Le professeur Rigaux était entendu au cours des travaux. Dans le même temps, des propositions de lois étaient prises en considération : Glinne (Chambre, n° 195/1, S.E. 1974), Levaux (Chambre, n° 196/1, S.E. 1974), Hambye (Sénat, n° 307, S.E. 1974), Remacle (Sénat, n° 763/1, S.E. 1975-76). Pour l'essentiel, celles-ci reprenaient les observations de la Ligue des droits de l'homme. C'est donc sur ces cinq textes que le Parlement a débattu dans le souci d'assurer la protection de la communauté nationale, de respecter les obligations internationales, de mieux assurer les droits des étrangers. Votée en juin 1978 à la Chambre, le Sénat a adopté la loi en novembre de l'année écoulée.

## BUTS DE LA LOI

Chaque Etat règle l'accès des étrangers à son territoire en fonction des intérêts économiques et des considérations de sécurité. Cette réglementation vise l'accès au territoire et son corollaire, le refoulement et l'éloignement par ordre de quitter le territoire (mesure qui jusqu'à présent n'avait pas de base légale).

La loi vise également le séjour de plus de trois mois des étrangers (les travailleurs et les étudiants, les indépendants) avec en corollaire

les mesures de renvoi prises par le ministre après consultation de la commission consultative des étrangers. Elle traite également de l'établissement illimité (après cinq ans) avec la possibilité de l'expulsion, délibérée en conseil des Ministres (un arrêté royal) après consultation de la commission déjà citée.

Les conditions dans lesquelles les étrangers pouvaient être reconduits à la frontière ou détenus en vue de cette mesure administrative (avant toute autorisation de séjour) avaient donné lieu à beaucoup d'abus. Elles sont précisées. Il ne faut jamais perdre de vue que dans notre système l'exercice de la libre circulation est toujours subordonné à l'existence de moyens financiers adéquats (moyens de subsistance, travail). Ceux-ci sont contrôlés par l'office des étrangers.

La loi actuelle définit avec plus de clarté les différentes situations de l'étranger trop longtemps considéré comme un sujet de trouble à l'ordre public, admis ou plutôt toléré, et surveillé étroitement, sans qu'il dispose de garanties véritables pour son établissement.

## LES GARANTIES

La nouvelle législation vise précisément à étendre les garanties fondamentales d'un état de droit aux immigrés et plus généralement à tous les étrangers. C'est d'autant plus important dans le climat de crise que nous connaissons. Le racisme et la xénophobie se sont dangereusement développés dans la dernière décennie. A ce propos, le vote d'une loi est hautement souhaitable. Elle sanctionnerait les faits de cette nature. Ici encore, les travaux parlementaires se déroulent fort lentement, encore que le récent vote de la Chambre fasse espérer une issue assez proche.

Le législateur admet le caractère structurel de l'immigration, lié au développement économique mais sans que la conjoncture puisse porter atteinte aux droits reconnus. A ce sujet, des instruments internationaux comme le Traité de Rome déjà cité et les Directives de la Commission européenne comme celle du 25 février 1964 (64 22 CEE), ainsi que la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ont aidé à libéraliser les règles. La loi définit trois types de présence de l'étranger sur le territoire : le simple accès (court séjour de moins de trois mois), le séjour de plus de trois mois subordonné à une autorisation individuelle (certificat d'inscription) et enfin l'établissement (carte d'identité d'étranger inscrit au registre de la population). Ce dernier droit est consacré pour l'étranger résidant en Belgique depuis cinq ans au moins. Dans le passé, la reconnaissance de l'établissement (et la délivrance de la carte d'identité) était laissée trop souvent à l'arbitraire de l'administration. L'étranger trouve donc plus de sûreté et de stabilité, d'autant que la protection s'étend aux membres de la famille grâce à la notion importante du regroupement familial, étendu à tous ceux qui participent à la vie familiale (desir de vie commune). Ainsi une recommandation du Conseil de l'Europe entre dans la réalité.

Les mesures d'éloignement du territoire se trouvent précisées et les droits de défense de l'étranger renforcés. Toute décision administrative doit être motivée, notifiée à l'intéressé et le système des recours est nettement amélioré. L'exercice des libertés constitutionnelles



reconnues en principe s'en trouve renforcé. Nul doute que l'action des immigrés, de leurs organisations, d'un tissu dense et varié d'associations y a contribué.

## L'ORDRE PUBLIC

La loi organise la protection contre les mesures de sûreté prises par une administration parfois insuffisamment contrôlée. Elle établit des voies de recours contre les actes administratifs et permet des procédures plus rapides devant le Conseil d'Etat. Les droits des travailleurs autorisés à séjourner s'en trouvent consolidés. Certes, la notion d'atteinte portée à l'ordre public ou à la sécurité nationale reste présente mais cette atteinte doit être réputée grave (du moins pour l'expulsion) et le législateur exige une faute personnelle, imputable à l'étranger. La notion s'interprète à la lumière du droit pénal et non subjectivement. Il n'existe pas de « faute collective ou subjective » telle que l'inconvénient d'une présence pour la sécurité nationale. Le pouvoir discrétionnaire est limité. C'est le comportement personnel de l'individu qui est visé et l'étranger se voit reconnaître la liberté de manifester ses opinions, de se réunir, de s'associer. La trop fameuse obligation de réserve auquel était tenu l'étranger selon l'interprétation policière s'efface. L'organisation plus précise des voies de recours renforce les garanties. Le ministre avant de statuer doit prendre l'avis d'une commission consultative des étrangers (composée de seuls Belges). La procédure devant cette commission permet l'intervention de l'avocat. L'administration doit communiquer un dossier complet y compris les documents confidentiels (que le président de la commission peut toutefois écarter mais sans en faire état auprès des membres).

Enfin, toutes les mesures privatives de liberté sont soumises au recours devant le pouvoir judiciaire.

## LIMITES ET VALEUR DE LA RÉFORME

Certes, le texte voté n'a pas pris en compte toutes les observations avancées depuis le dépôt du projet par les organes consultés et notamment par le professeur Rigaux. Mais il était temps de disposer d'un instrument législatif mieux adapté aux conditions actuelles. Il reste maintenant à l'appliquer. En effet, la mise en vigueur de la loi est prévue six mois après sa publication. L'avenir permettra à tous ceux qui se préoccupent d'une meilleure intégration des immigrés dans notre pays d'user de ces nouvelles dispositions. Ce sera une action longue et opiniâtre pour défendre la démocratie et les libertés. D'autant qu'un nouvel objectif se dessine : reconnaître aux étrangers qui vivent dans notre pays le droit de participer aux consultations électorales, leur reconnaître des droits politiques. Mais cela, c'est une autre histoire.

# L'action syndicale au Zaïre

La situation économique et sociale du Zaïre a été décrite à plusieurs reprises dans les Cahiers Marxistes (voir e.a. le n° 59 de novembre 1979). Depuis lors la situation des travailleurs a continué d'empirer : la plupart des entreprises ne travaillent qu'entre 10 et 40 % de leur capacité, le chômage s'est encore accru tandis que le taux du salaire minimum n'était augmenté fin 1980 que de 15 %, face à une inflation des prix qui a atteint 50 % pour l'année 1980. C'est dire que le niveau de vie a encore fortement baissé en 1980. Si en avril 1979 (1) on atteignait déjà l'indice 6 pour les salaires réels (1960 = 100), en décembre 1980 on était tombé à 4, soit un pouvoir d'achat 25 fois moindre qu'il y a vingt ans !

Les causes lointaines de cette situation catastrophique sont le gaspillage technologique et l'exploitation effrénée dont le Zaïre a été l'objet depuis dix ans de la part des grandes puissances capitalistes de l'Occident, avec la complicité intéressée de la classe politique locale. La cause immédiate en est la politique du Fonds Monétaire International (F.M.I.) et — dans une moindre mesure — de la Banque Mondiale, qui ont mis le Zaïre sous tutelle économique et financière, obligeant les autorités à bioquer les salaires et à consacrer la plus grande partie des ressources en devises au remboursement de la dette publique, soit 360 millions de dollars en 1980 (2).

En privant les entreprises zaïroises, tant industrielles qu'agricoles, de devises, c'est-à-dire de pièces de rechange, de matières premières, d'équipement, le F.M.I. savait pertinemment qu'il les contraignait au chômage technique, qu'il pénalisait les travailleurs et en fin de compte qu'il accroissait encore la dépendance du pays à l'égard de l'aide extérieure en matière de biens de consommation.

(1) Voir la publication du CRISP, *Du Congo au Zaïre, 1960-1980*, p. 304.

(2) En 1981, le chiffre devrait s'élever à 690 millions de dollars, ce qui serait totalement insupportable pour l'économie du pays.

## LE NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE CAPITALISTE

On peut dès lors se demander quels sont les objectifs d'une telle politique ou à quelles raisons profondes obéissent les dirigeants de ces organisations internationales. L'explication officieuse est brutale : il faut tirer les conclusions de l'échec évident du Zaïre quant à sa politique de développement et d'industrialisation depuis vingt ans et renoncer à tirer profit d'une accumulation locale de capital productif et de la mobilisation et de l'exploitation des ressources humaines. Les conditions d'une exploitation rationnelle du potentiel humain zaïrois ne sont actuellement pas réunies pour diverses raisons : incohérence et corruption des rouages administratifs, inconsistance et versatilité du pouvoir politique, dimension du pays et faiblesse des moyens de communication, etc. D'autres pays sous-développés par contre offrent des conditions meilleures à l'exploitation de la force de travail ; celle-ci y est à la fois plus abondante, plus efficiente et moins exigeante qu'au Zaïre. Tant que les réserves immenses de main-d'œuvre d'Extrême-Orient et d'Amérique latine ne sont pas épuisées, l'industrialisation du Zaïre et de la plupart des autres pays d'Afrique noire ne sera pas « rentable ». Leur destin économique est ailleurs : ils doivent d'abord servir de fournisseur de matières premières, principalement minières, et accessoirement de débouché pour les surplus des économies occidentales en matières d'armement et de pacotilles technologiques.

La poursuite de ces objectifs économiques implique sur le terrain une stratégie relativement simple : 1) il faut que la *classe dirigeante* de ces pays soit totalement asservie et corrompue et puisse trouver son intérêt dans ce système très particulier d'exploitation ; il est par ailleurs souhaitable qu'elle ne soit pas trop nombreuse pour diminuer le volume de la corruption ; 2) il faut préserver les conditions d'exploitation *sur les points et dans les zones d'extraction* des matières premières ; ces conditions englobent la sécurité de la main-d'œuvre étrangère, la productivité de la main-d'œuvre locale, la possibilité d'évacuer les produits, etc.

Mais dans cette optique, le restant du pays, c'est-à-dire la classe paysanne dans son ensemble, la plus grande partie de la classe ouvrière, la petite et moyenne bourgeoisie et toutes les régions non productives de matières premières sont abandonnées aux caprices de la dictature et de sa clientèle politique, et à l'avidité des commerçants pillards.

C'est la situation qu'ont connue les pays africains au début de la période coloniale et qui prévalait en Amérique latine dans l'immédiat après-guerre.

## LA PRISE DE CONSCIENCE SYNDICALE

Face à la déchéance économique et sociale de leur pays la bourgeoisie et les intellectuels zaïrois sont demeurés étonnamment silencieux, certains par intérêt, beaucoup par crainte. Une seule exception récente à cette lâcheté complice : le réquisitoire, accablant pour le pouvoir, rédigé en décembre 1980 par un groupe de parlementaires zaïrois, ce qui valut à leurs auteurs d'être arrêtés, déchus de leur mandat et relégués à l'intérieur.

Les travailleurs par contre ne se sont pas résignés. Ils ont manifesté à plusieurs reprises en faisant grève, ne cédant qu'au dernier moment devant les menaces de répression violente. Au début du mois de février 1981, les enseignants de Kinshasa, Lubumbashi et Bukavu ne renoncèrent à leur grève que lorsque le pouvoir leur fit savoir qu'ils seraient arrêtés et relégués dans leurs villages.

Mais c'est le Syndicat National des Travailleurs Zaïrois (U.N.T.Z.A.) qui a dénoncé le plus durement la politique économique et sociale du pouvoir. Déjà en février 1976, l'U.N.T.Z.A. avait publié un *Rapport de politique générale* à l'issue de son Conseil National, qui dénonçait la baisse terrible des salaires réels ; ceux-ci ne représentaient plus que 20 à 25 % de ceux de 1960 et n'atteignaient plus la moitié des salaires des pays les plus pauvres d'Afrique : Congo, Mauritanie, Rwanda. Le rapport critiquait chaque département ministériel et chaque point de la politique économique du gouvernement.

Deux nouvelles études publiées par l'U.N.T.Z.A. le 14 septembre 1980, tracent un bilan encore plus catastrophique de la dernière décennie économique au Zaïre, tout en précisant la dénonciation de la classe dirigeante et de la politique économique du pouvoir. Voici les termes employés dans cette étude peu banale :

« Cette politique économique est caractérisée par :

1° — La baisse constante et catastrophique du pouvoir d'achat de la majorité de la population qui contraste avec la concentration du revenu national entre les mains d'une minorité, qui dans plusieurs cas, s'est enrichie malhonnêtement ;

2° — Le manque d'expansion économique se traduisant notamment par la rareté des biens et services (inflation) et par ricochet, par la baisse du pouvoir d'achat ;

3° — ... La disparité criante entre les salaires des cadres politiques, salaires dont les montants exacts sont entourés d'un secret absolu, et les salaires des autres catégories de la population, véritables forces productives du pays. »

Les conséquences de l'abaissement des salaires bien en dessous du minimum vital sont dénoncées sans complaisance. L'insuffisance de la rémunération du travail est compensée : « soit par la fraude, soit par le détournement, soit par la corruption, soit par la concussion. D'autres maux sociaux, tout aussi pernicieux, sont le lot d'une politique des revenus irrationnelle et irréaliste : avortement, délinquance juvénile, banditisme, divorce, débauche. »

Cette dégradation de la moralité et de la vie sociale est imposée aux travailleurs par la classe dominante :

« Il s'établit de plus en plus nettement deux catégories distinctes de citoyens : ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas ; ceux qui se servent et ceux qui servent ; ceux qui exploitent et ceux qui sont exploités ; le système ainsi créé a engendré sa propre morale, sa propre philosophie, sa propre idéologie, son propre système de valeurs. Il s'agit de la morale ou de l'idéologie des privilégiés, du groupe dominant. La majorité est obligée de se comporter en fonction de l'idéologie ou du système des valeurs de la minorité dominante avec toutes les conséquences que cela implique. »

## **QUELQUES CHIFFRES ACCABLANTS CONCERNANT LE SALAIRE MINIMUM**

Cet épais document de 42 pages comprend un appareil statistique impressionnant. On y voit que le pouvoir d'achat du salaire minimum s'est effondré à partir de 1974 pour atteindre en 1979, cinq ans plus tard, à peine 10 % de ce qu'il était. Les sources utilisées sont officielles : il s'agit de l'Institut National des Statistiques et des ordonnances présidentielles fixant les salaires minima.

Si on choisit comme base 1960, le pouvoir d'achat du salaire minimum en mars 1980 ne représente plus que 4 % de ce qu'il était vingt ans plus tôt. Il faudrait donc exactement le multiplier par 25 pour retrouver le niveau de salaire de 1960, ce qui reviendrait à donner au travailleur par jour ce qu'il reçoit par mois.

Mais peut-être, objectera-t-on, est-ce la crise mondiale et la flambée des prix du pétrole qui sont responsables de la hausse des prix ? L'étude de l'U.N.T.Z.A. établit, en comparant l'évolution des prix d'autres pays africains, qu'il n'en est rien ; alors que les prix étaient multipliés par 25 au Zaïre, ils le sont par 3 en Côte d'Ivoire et 3,2 en Tanzanie, pays à l'inflation la plus forte, par 1,15 en Tunisie, et par 2,5 en moyenne dans les autres pays africains.

Tous les revenus ne sont pas atteints dans la même proportion. Les premiers rapports de la Banque du Zaïre signalaient dès 1967 une modification de la répartition du revenu national au détriment des revenus du travail. Certaines catégories de revenus montent en flèche, ceux de la propriété, du commerce, de l'activité politique, tandis qu'une part importante du revenu national est distribué par le pouvoir politique en dehors des barèmes officiels de rémunérations et il est difficile de mesurer son volume et sa répartition exacte.

## **LA CHARGE FISCALE DIRECTE REPOSE SUR LE TRAVAIL SALARIÉ**

Une conséquence paradoxale de la nouvelle répartition du revenu national est que la charge fiscale est devenue relativement beaucoup plus lourde pour les salariés, dont les revenus sont taxés à la source, que pour les propriétaires, les employeurs, les commerçants et les professions à caractère politique. C'est ainsi que les impôts sur les salaires qui ne représentaient que 29,6 % de l'ensemble des impôts directs en 1969, atteignaient 60 % en 1976.

L'application du Code des investissements en faveur des nouvelles entreprises ne fait qu'aggraver cette tendance. Selon une étude du département du Plan, le montant des diverses exonérations fiscales prévues par le Code représente 76 % des investissements ; ce qui veut dire que pour 1 zaïre investi par le capital étranger, l'Etat zaïrois consent 76 makuta d'avantages fiscaux sur le dos des travailleurs.

Malgré le niveau extraordinairement bas des salaires, ceux-ci représentaient en 1976 20 % des recettes ordinaires de l'Etat, ce qui permet à l'U.N.T.Z.A. de calculer :

« En d'autres termes sur 10 zaïres détournés par une « excellence » ou payés à celle-ci, 2 zaïres au moins provenaient directement des salaires des travailleurs. Les travailleurs ne sont pas tel-

lement conscients de leur force. Le jour où ils le deviendraient, ils n'accepteraient plus d'être exploités. »

## **LES TRAITEMENTS DE LA CLASSE POLITIQUE ET LA TENSION SALARIALE**

Bien que la rémunération et la somme des avantages accordés régulièrement à la classe politique ne soient pas connus officiellement, l'U.N.T.Z.A. croit pouvoir avancer trois chiffres : 10, 20 et 30.000 zaïres de salaire mensuel (3). La tension salariale avec le manœuvre ordinaire est respectivement de 428, 856 et 1.384, ce qui permet à l'U.N.T.Z.A. de conclure :

« S'il s'agit des manœuvres ordinaires rémunérés au salaire minimum légal de Kinshasa, le salaire mensuel de ce seul cadre politique pourrait être mensuellement distribué

- à 428 manœuvres ordinaires,
- ou à 856 manœuvres ordinaires,
- ou encore à 1.384 manœuvres ordinaires selon le cas.

Vraiment une telle structure de répartition du revenu national est insupportable. Seules l'ignorance et l'inconscience des travailleurs peuvent expliquer le maintien d'une injustice aussi criante. »

## **LE NIVEAU DE VIE DES SALARIÉS**

Les enquêteurs de l'U.N.T.Z.A. se sont efforcés en juin 1980 de déterminer le montant incompressible des dépenses nécessaires pour permettre à une famille de 6 personnes (parents et 4 enfants) de subsister. En supposant que durant un mois la famille se nourrit de feuilles et de farine de manioc — à l'exclusion de poisson et de viande — il lui faudrait disposer de 1.061 zaïres par mois, soit environ dix fois le salaire réellement perçu.

Mesuré en termes de journées de travail, le manœuvre ordinaire de Kinshasa gagnant un salaire mensuel de 100 zaïres, devrait consacrer :

- « — 98 jours de travail en juin 1980 contre 3 jours en 1960 pour acheter une pièce de wax hollandais ;
- 18 jours de travail en juin 1980 contre 3 jours en 1960 pour acheter un sac de manioc de 50 kg. ;
- 7 jours de travail en juin 1980 contre 1 heure 44' en 1960 pour acheter un kilo de poisson de mer ;
- 1 h 02' de travail en juin 1980 contre 12 minutes en 1960 pour acheter une chikwangue. »

## **COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS AFRICAINS**

Pour accentuer le caractère exceptionnel de la situation zaïroise, l'U.N.T.Z.A. a pris comme point de comparaison les pays africains du Sahel qui furent touchés par la sécheresse : alors que le travailleur zaïrois perd 90 % de son pouvoir d'achat en dix ans, au Mali la perte n'est que de 58 %, en Haute Volta de 25 % et en Mauritanie de 8 %.

(3) Un professeur d'université zaïrois gagne 3.000 Z par mois et son collègue français ou belge de la coopération en gagne environ 30.000.

Si on compare les salaires réels en espèces, le travailleur zaïrois gagne par jour 3,5 fr. CFA, le Malien 7,9, le Guinéen 9,9, le Congolais 42,9, l'Ivoirien 48,3.

## REVENDEICATIONS DE L'U.N.T.Z.A.

La récupération du pouvoir d'achat du salaire est un des objectifs du syndicat. Il faut d'abord assurer au travailleur le minimum vital, c'est-à-dire atteindre le chiffre de 1.061 zaïres de salaire réel mensuel, soit une multiplication du montant actuel par dix. Selon l'U.N.T.Z.A. une augmentation rapide est possible car le salaire ne représente que 7 % du coût de production et l'on peut attendre une forte augmentation de la productivité du travail.

Il faudrait également lier le salaire à l'index des prix et garantir certains avantages sociaux : logement, pension, etc.

Ces mesures économiques devraient être assorties de mesures politiques et de procédures de contrôle collectif des travailleurs sur l'économie, etc. L'U.N.T.Z.A. ne précise pas ces mesures et ne met pas explicitement en cause le régime lui-même. Cependant la violence des critiques adressées à la classe politique et au Conseil Exécutif (le gouvernement) est telle que le pouvoir ne pouvait pas ne pas se sentir visé. Tout en accordant en fin d'année 15 % d'augmentation de salaire, le pouvoir dénonça les manœuvres subversives du syndicat influencé par des conseillers étrangers.

\* \* \*

Si l'analyse que nous avons faite de la politique économique des organisations internationales et du grand capital à l'égard du Zaïre est exacte, l'avenir de la classe ouvrière zaïroise est particulièrement sombre. Après avoir pris nettement conscience de l'exploitation du travailleur par la classe politique zaïroise, il est maintenant nécessaire que le syndicalisme zaïrois identifie les véritables enjeux de la politique économique internationale et connaisse les objectifs du grand capital en ce qui concerne le Zaïre.

### LE FONDS D'HISTOIRE DU MOUVEMENT WALLON

recherche affiches, photos et documents se rapportant aux expositions de Liège de 1905 — 1930 — 1939 et à celle de Charleroi en 1911.  
Contacter Mme Irène Vrancken, conservateur du Fonds d'histoire du mouvement wallon, Maison de la culture « Les Chiroux », place des Carmes 8, 4000 Liège. Téléphone 041/23.19.60, ext. 149 et 150.

# Proposition de loi tendant à la mise sous statut public de l'industrie sidérurgique belge

déposée par Robert Dussart, le 24 février 1981

## DÉVELOPPEMENTS

1. La crise du secteur de l'acier continue de s'approfondir; les accords pris en références de l'étude McKinsey, sous le nom d'Hanzi-nelle et concrétisés dans le plan « Claes » n'ont pas permis que se dégage une perspective cohérente et stable en matière d'emploi et de valorisation de l'outil de travail existant.

Le plan de modernisation retenu par le gouvernement et les actionnaires privés stables butte à la fois sur le refus des holdings concernés de réaliser leur part d'investissements et sur les positions des milieux responsables de la CEE.

Le récent projet de fusion entre le bassin de Charleroi et celui de Liège a été lancé à l'insu des représentants du secteur public, pourtant principal actionnaire, et sans consultation des organes régionaux.

Ces derniers développements comme les précédents projets de restructuration sous-tendent l'abandon d'outils de production pas nécessairement vétustes; ils confirment — et par la manière discrète dont ils ont été menés et par leur nature même — la mainmise des managers de la sidérurgie en matière de décision, même dans les bassins où l'Etat est devenu majoritaire financièrement. Ces divers projets de restructuration débordent le cadre national, et ne tiennent aucun compte ni des impératifs de la régionalisation ni des conditions très différentes entre la sidérurgie maritime du nord du pays pouvant fonctionner dans de meilleures conditions pour l'exportation et celle du sud plus que jamais dépendante de la proximité d'une zone industrielle consommatrice de beaucoup d'acier.

La fusion Cockerill-Sambre, comme le plan Claes, organisent, sans perspectives concrètes en matière de reconversion, le sacrifice de milliers d'emplois.

2. Les données de la crise générale de la sidérurgie, dans l'ensemble des pays capitalistes et particulièrement en Belgique, sont connues. La production mondiale d'acier est passée de 708 millions de tonnes en 1974 à 718 millions en 1978 puis à 746 millions en 1979.

Cependant, cet accroissement global par rapport à une année faste pour la sidérurgie mondiale se ventile de façon fort diverse, le Japon, les USA et la CECA ne revenant pas à leur niveau de 1974, tandis que les pays en voie de développement surtout, ainsi que l'URSS continuent à progresser depuis 6 ans.

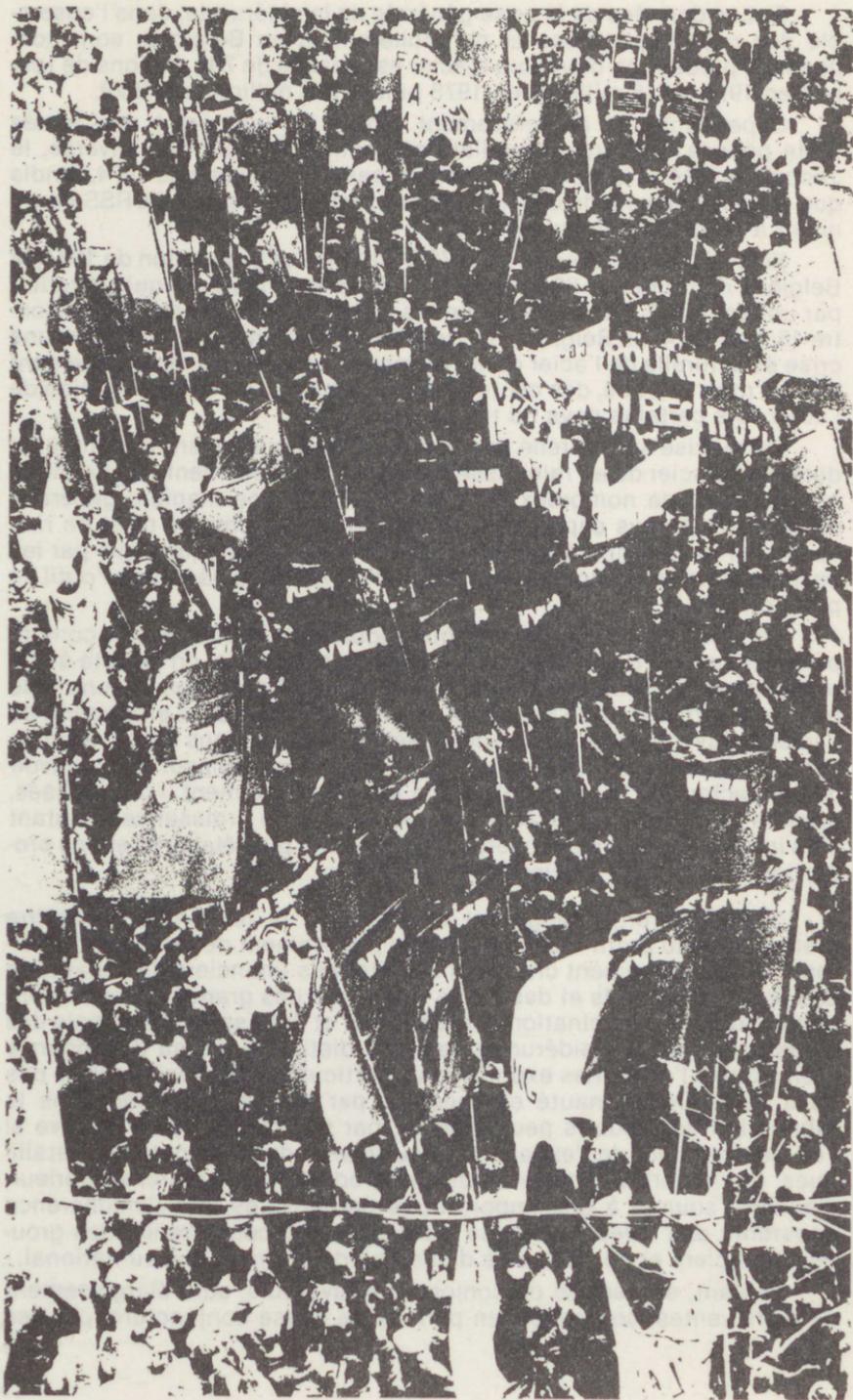
Si la CECA est revenue en 1979 à 90 % de sa production de 1974, la Belgique n'atteint que 82,9 % des résultats antérieurs, ce qui se traduit par un recul de 2,7 millions de tonnes, soit 13,4 millions de tonnes contre 16,1 en 1974. La Belgique est donc particulièrement touchée par une crise structurelle de l'acier dont l'élément dominant est le déplacement partiel, mais marqué, des centres de production et de consommation de l'acier vers certains pays du tiers monde.

Cette crise structurelle provient d'un déséquilibre entre l'offre et la demande d'acier dû au ralentissement des investissements en Belgique comme dans de nombreux pays de la CEE. D'une manière générale, dans tous les pays capitalistes, la politique économique n'est en rien basée sur une planification de la croissance économique régie par les besoins réels de la population. Il s'agit d'un véritable gâchis de l'outil de production.

De même, faute d'une politique globale de l'acier, tenant compte particulièrement des activités en aval de la sidérurgie, on assiste à une réduction de la demande d'acier. Il est pourtant prévisible qu'une telle politique permettrait de maintenir la consommation et la production de l'acier au niveau actuel, l'expansion se poursuivant dans les pays socialistes et dans les pays en voie de développement. On peut donc prévoir que le secteur de la sidérurgie, dans les pays fortement industrialisés, gardera une place importante comme facteur de croissance, d'autant plus importante que s'imposeront les fabricats plus élaborés et une proportion plus grande d'aciers spéciaux.

3. La sidérurgie belge est orientée par la recherche du chiffre d'affaires et du profit maximum, par le prélèvement de rentes parasitaires. Le désengagement croissant des groupes financiers, la séparation des actifs industriels et des actifs financiers des grands groupes, vont de pair avec leur domination sur le secteur et l'utilisation maximale des aides publiques. La sidérurgie belge se distingue par sa dépendance croissante à l'égard des exportations, particulièrement en direction des pays de la Communauté européenne, par sa spécialisation dans la fabrication de produits peu élaborés, par son hypertrophie relative si l'on tient compte de l'expansion insuffisante des fabrications métalliques, par la part décroissante de ses produits sur le marché intérieur, d'ailleurs soumis à des importations paradoxales, par l'incohérence apparente des investissements résultant de la concurrence des groupes financiers et de l'absence d'une coordination au niveau national.

Tablant, en période de conjoncture favorable, sur l'élargissement de leurs ventes, soutenues, en période de basse conjoncture, par des



aides publiques sans contrôle, les puissances monopolistes n'ont cessé d'accroître l'endettement des entreprises. L'aveu tardif des faiblesses structurelles constatées par le plan Mc Kinsey n'a d'autre but que de préparer un nouveau démantèlement multinational désarticulant la sidérurgie wallonne et compromettant toute politique globale de l'acier sur le plan national.

Ce nouveau démantèlement est actuellement induit par une crise conjoncturelle qui ajoute ses effets depuis le deuxième semestre 80, à ceux de la crise structurelle avec une perspective de croissance zéro en 1981.

La solidarité qui s'impose dans la lutte contre la crise au niveau du pays et des régions, lorsque celles-ci seront dotées de pouvoirs réels, exige une solution incompatible avec le maintien des structures actuelles de la sidérurgie. Ces structures sont édifiées sur la base des seules exigences de la relance du taux de profit monopoliste et de la prépondérance décisionnelle des puissances financières, construction qui s'est révélée destructrice pour l'outil et pour l'emploi. Ces puissances financières ont d'ailleurs prouvé leur volonté de ne pas s'engager financièrement dans les modernisations prévues par le plan Claes à la suite des accords d'Hanzinelle puisque les apports de capitaux prévus à part égale pour l'Etat et les holdings sont restés bloqués par le fait des groupes financiers liés au Triangle et à Cockerill.

Ces engagements financiers s'élèvent à 12 milliards à consacrer à la restructuration de l'outil de production d'une part, et à 10 milliards sur le plan social pour la reconversion des emplois perdus en sidérurgie.

Le refus de respecter les accords passés avec le gouvernement a été répété sous une autre forme par la direction de la Société Générale qui conditionne des investissements privés en sidérurgie à une opération débordant le cadre de la sidérurgie et incluant notamment l'électronucléaire, secteur dans lequel coexistent actuellement surinvestissement et taux de profit élevé. Cette opération consiste en un emprunt de 30 milliards sur le marché international, garanti à 60 % par l'Etat.

L'échec du financement privé s'est cumulé avec la manœuvre des autorités de la CEE remettant directement en cause, au travers d'une lettre adressée au gouvernement, le plan de modernisation prévu en avril 1978 et notamment une installation de coulée continue à Chertal, tandis que l'Arbed envisageait parallèlement de développer au-delà du terme des accords d'Hanzinelle, ses capacités de production de Duderlange.

Enfin, le projet de fusion tout récent de Cockerill et du Triangle constitue une nouvelle entorse aux accords, lesquels consacraient le « chacun chez soi », donc le principe de ne plus prendre de participations croisées.

Ces derniers regroupements, outre le fait qu'ils impliquent de nouvelles pertes d'emplois, se sont conclus sans consultation aucune du CNPC, lequel fut créé par l'Arrêté royal du 15/12/1978 pour mettre en application le plan Claes et apparaît donc, en dépit d'un droit purement

consultatif réservé aux organisations représentatives des travailleurs, comme une structure court-circuitée par la stratégie des holdings.

Ces derniers développements confirment qu'il faut prévenir le démantèlement qui découle aussi bien des études McKinsey que des accords postérieurs pris dans des conditions technocratiques d'autant plus que le gouvernement et la CEE ont délibérément choisi de laisser tourner ces accords par les négociations entre les puissances monopolistes déterminantes.

C'est ainsi que toutes les solutions qui, sous le couvert d'un statut de gestion mixte, abandonneraient plus longtemps le pouvoir de décision dans ce secteur vital aux grandes puissances financières seraient inopérantes. Le bilan de la gestion monopoliste de la sidérurgie l'a démontré. A l'engagement financier de l'Etat qui est devenu un fait définitif et irréversible doit correspondre un statut de gestion publique.

Il s'indique donc de mettre un terme à la prise en charge par les pouvoirs publics d'une politique sidérurgique conduite par les puissances financières dans leur intérêt exclusif, en subordonnant à leurs fins les moyens de l'Etat et les ressources de la collectivité.

4. En rupture avec cette stratégie du patronat, les organisations des travailleurs et de larges courants d'opinion réclament une planification équilibrée et des réformes profondes en sidérurgie.

En effet, la socialisation objective très poussée du secteur, sa position centrale dans la filière des biens d'équipement et dans celle du bâtiment et des constructions civiles ainsi que la menace urgente d'un démantèlement au niveau multinational réclament sa restructuration démocratique.

A ce titre, la nationalisation pure et simple du secteur pourrait être justement réclamée par la collectivité si les conditions politiques d'une nationalisation globale et démocratique étaient réunies actuellement.

Dans les conditions actuelles, le rachat des participations du capital par les pouvoirs publics, pourrait d'ailleurs dégager les puissances financières de leur responsabilité.

Les réformes profondes à mettre en œuvre pour la sidérurgie ne seront efficaces qu'aux conditions suivantes.

Au partage des zones d'influence et aux mesures technocratiques imposées par les monopoles par le biais des interventions de la CEE, notamment en matière de politique de quota de production, ces réformes doivent d'abord substituer une politique globale réalisable par une meilleure intégration verticale entre les industries productrices d'acier brut, les industries transformatrices, et celles produisant des équipements à valeur technologique plus élevée. Cette politique globale doit s'appuyer sur une augmentation de la consommation d'acier sur le marché intérieur, en assurant le redéploiement de la construction mécanique, particulièrement dans la région wallonne, et en développant rapidement des programmes consommateurs d'acier destinés à satisfaire les besoins populaires. Une telle politique permettrait de développer les secteurs du logement, des transports en commun, de l'aménagement de l'habitat rural, de l'épuration des eaux et du recyclage des déchets,

de même une utilisation rationnelle de l'énergie par le développement des réseaux de chauffage collectif.

En outre, cette politique de l'acier doit être soutenue par une politique de recherche visant à la diversification des fabricats, par une politique de commercialisation et de centralisation des achats de matières premières au travers d'accords d'Etat à Etat.

Un second aspect de ces réformes en sidérurgie doit viser à une réduction des coûts de production, non par le biais d'une politique de compression des salaires, mais de revalorisation des énergies consommées et largement gaspillées.

Le troisième aspect tient à la nécessité de donner à la politique de l'acier une dimension régionale en raison des différences profondes qui existent entre la sidérurgie maritime et une sidérurgie qui doit compenser ses coûts de transport plus élevés par un écoulement de sa production dans un environnement industriel aussi proche que possible.

Cette régionalisation de la sidérurgie doit se faire sur la base d'un statut démocratique de manière à ce que les décisions de gestion des diverses entreprises soient directement contrôlées par les travailleurs associés aux pouvoirs publics.

Cette politique de l'acier implique, en vue d'assurer la sauvegarde de l'outil et de la force de travail qualifiée, l'établissement d'un statut des travailleurs de la sidérurgie garantissant la réduction à 36 heures de la durée du travail et maintenant le volume de l'emploi dans ce secteur aux effectifs atteints au 31 décembre 1980.

La présente proposition de loi vise à assurer une forme concrète de gestion industrielle publique dans le domaine de la sidérurgie.

A la forme actuelle qui laisse le pouvoir de décision entre les mains des actionnaires privés stables, elle entend substituer l'hégémonie du secteur public.

Elle entend ainsi remplacer l'axe constitué par le représentant du pouvoir central, pour le public, et les actionnaires privés stables, pour le privé, par un autre axe fondé sur l'Etat et la région comme représentants du secteur public, d'une part, et par les travailleurs, d'autre part. Ce faisant, elle introduit dans les organes de gestion la dimension régionale actuellement absente.

La nécessité existant de globaliser la gestion de la sidérurgie et de son aval, plus particulièrement celui constitué par les secteurs de la construction métallique et mécanique, des propositions de décret seront déposées devant les conseils régionaux flamand et wallon, visant à intégrer ces deux secteurs à la mission des Comités régionaux de contrôle et de planification créés par la présente proposition de loi.

**ARTICLE 1.** Afin de permettre la coordination des activités dans le secteur de la sidérurgie, le statut du Comité National de planification et de contrôle de la sidérurgie créé par l'Arrêté royal du 15 décembre 1978 est modifié.

En outre, il est créé :

- a) deux Comités régionaux de planification et de contrôle;
- b) des Comités de bassin de planification et de contrôle.

Ces Comités ont pour fonction de planifier et de contrôler les activités de l'ensemble du secteur de la sidérurgie.

**ARTICLE 2. 1°.** Le Comité de planification et de contrôle prévu au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> est composé des délégués de la section nationale de planification ainsi que des délégués de la section nationale de contrôle, et ce, proportionnellement à leur représentativité dans ces organismes.

Le Comité national de planification et de contrôle est chargé de la politique en matière d'investissements, ainsi que de la coordination des politiques sidérurgiques régionales.

Dans ses principes, la politique nationale de la sidérurgie doit s'inspirer du souci de préserver les capacités de production existantes, d'en diversifier la production, de favoriser l'application des recherches en cours, d'orienter le secteur davantage vers la consommation intérieure, de diversifier et stabiliser les débouchés extérieurs de l'acier et des sous-produits. La politique sidérurgique doit s'insérer dans le cadre d'une politique de l'acier et d'une nouvelle politique d'investissements publics axée sur la satisfaction des besoins collectifs de la population.

2°) La section de planification du Comité national est composée de représentants du gouvernement et des exécutifs des régions wallonne et flamande. Les représentants du gouvernement occupent 20 % des sièges; les représentants des exécutifs wallon et flamands occupent chacun 40 % des sièges. Un siège est réservé à un représentant de la CEE.

La section de planification prend toutes les dispositions qui s'imposent pour réaliser les objectifs énoncés au 1°) de cet article.

3°) La section de contrôle du Comité national est composée à concurrence de 50 % des sièges plus un par les représentants des organisations syndicales représentatives; à concurrence de 50 % des sièges moins un par des élus directs représentant les différentes catégories de travailleurs des entreprises concernées.

La section de contrôle a un droit de veto suspensif à l'égard des décisions de la section de planification.

La suspension entraîne une concertation entre la section de planification et la section de contrôle, dont les conditions sont fixées par l'Arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

**ARTICLE 3. 1°)** Le Comité flamand et le Comité wallon de planification et de contrôle constituent les comités régionaux prévus au a) de l'article 1<sup>er</sup>. Ils sont composés chacun en ce qui les concerne des délégués de la section régionale de planification ainsi que des délégués de la section régionale de contrôle, et ce proportionnellement à leur représentativité dans ces organismes.

Ils ont pour attribution de fixer la politique d'investissements, de recherche, de reconversion et de développement de nouveaux produits; ils contrôlent la gestion des centres de recherche existants qui passent sous structure purement publique, la gestion des sociétés de bassin, d'un centre de promotion commerciale, d'un organe de planification et de statistiques, d'un comptoir d'achat des matières premières ainsi que la gestion d'un bureau d'engineering.

Leurs compétences sont consultatives concernant la gestion technique relative aux modalités de production des entreprises; la

gestion technique devant s'intégrer au plan déterminé par le Comité régional.

Les Comités régionaux arrêtent en outre, dans le cadre de la législation sociale, la politique sociale du secteur. Ils déterminent aussi un échéancier selon lequel les actionnaires privés stables doivent s'acquitter de leurs engagements financiers.

Le non-respect de ces engagements entraîne automatiquement le transfert à l'Etat d'un capital équivalent aux engagements non-tenus au cours de l'exercice écoulé.

2°) La section de planification des Comités régionaux est composée par la moitié des représentants du gouvernement national et de l'Exécutif régional concerné qui siègent au Comité national.

3°) La section de contrôle des Comités régionaux est composée à concurrence de 50 % des sièges plus un par les représentants des organisations syndicales représentatives, à concurrence de 50 % des sièges moins un, par des élus directs représentant les différentes catégories de travailleurs des entreprises concernées.

La section de contrôle a un droit de veto suspensif à l'égard des décisions de la section régionale de planification.

La suspension entraîne une concertation entre la section régionale de contrôle et la section régionale de planification, dont les conditions sont fixées par Arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

4°) Chaque Comité régional de la sidérurgie peut être intégré, par voie de convention, avec un Comité régional des constructions métalliques et mécaniques créé et doté de pouvoirs et de structures similaires par voie de décret.

**ARTICLE 4. 1°)** Les Comités de bassin prévus au b) de l'article 1<sup>er</sup> sont composés des représentants de la section régionale de planification et de la section régionale de contrôle et ce proportionnellement à leur représentativité dans ces organismes. Ils exécutent, chacun pour son bassin, la politique fixée aux niveaux national et régional.

2°) La section de planification des Comités de bassin est composée, à concurrence de 25 % des sièges, par les représentants des pouvoirs locaux concernés.

3°) La section de contrôle des Comités de bassin est composée à concurrence de 50 % des sièges plus un, par les représentants des organisations syndicales représentatives; à concurrence de 50 % des sièges moins un, par des élus directs représentant les différentes catégories des travailleurs des entreprises concernées.

La section de contrôle a un droit de veto suspensif à l'égard des décisions de la section de planification de bassin.

La suspension entraîne une concertation entre la section de planification et la section de contrôle du Comité de bassin, dont les conditions sont fixées par Arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

**ARTICLE 5.** Le contrôle public dans le secteur de la sidérurgie doit s'exercer différemment selon qu'il y a une participation publique majoritaire ou non dans la société concernée.

1°) Si la participation publique est majoritaire, le président ainsi que les membres des organismes de gestion de la production, de la commercialisation et du personnel sont choisis par le

Conseil d'administration sur une liste établie par le Comité de planification et de contrôle du bassin. Les votes émis par le Conseil d'administration et par l'assemblée des actionnaires le sont à la majorité simple.

2°) S'il n'y a pas de participation publique majoritaire, un délégué du Comité de planification et de contrôle du bassin siège dans le Conseil d'administration de la Société concernée. Ce délégué a un droit de veto suspensif à l'égard de toute décision qui serait contraire à la planification du secteur ou qui pourrait entraîner une ou des suppressions d'emploi dans l'entreprise. La suspension entraîne une concertation avec le Comité de contrôle et de planification du bassin, dont les conditions sont fixées par Arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

**ARTICLE 6.** La création d'une nouvelle société ou la modification de la structure juridique ou financière d'une société existante s'occupant d'activités financières, industrielles, de recherche, d'engineering ou commerciales dans le secteur de l'acier est soumise à l'accord du Comité régional de planification et de contrôle concerné.

**ARTICLE 7.** Dans les six mois de l'entrée en vigueur de la loi, un statut du travailleur sidérurgique devra être négocié et fixé par la commission paritaire compétente.

Ce statut fixera :

1°) la durée du travail qui ne devra pas dépasser 36 heures par semaine;

2°) les modalités de la généralisation et de l'unification des acquis conventionnels et d'entreprise;

3°) les conditions du droit de contrôle des délégués des travailleurs au Conseil d'entreprise sur toutes les décisions prises par les organes de la société concernée.

**ARTICLE 8.** Par Arrêté royal délibéré en Conseil des ministres, la loi du 15 juillet 1970 organisant la planification et la décentralisation économiques sera mise en concordance avec la présente loi.

**ARTICLE 9.** La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation au Moniteur.

# EN DIAGONALE

## GRÈVE DE LA FAIM ET LUTTE OUVRIÈRE

Dans le courant du mois de janvier, cinq militants syndicaux de la CSC et de la FGTB à Fabelta-Tubize et deux à « Martin-Frères » de Verriers, ont fait une grève de la faim pour attirer l'attention sur la fermeture prochaine de leur entreprise et sur la situation dramatique du textile-vêtement.

A travers l'action de ces sept grévistes de la faim du front commun syndical, c'était donc l'avenir de tout un secteur industriel qui était posé, mais c'était aussi l'apparition d'un type inédit de lutte ouvrière en matière de défense de l'emploi. Traditionnellement, l'action syndicale s'appuie sur l'effet du nombre maximum de travailleurs que les militants peuvent mobiliser pour exprimer leurs revendications, cesser le travail, manifester, etc. Cette fois au contraire, des délégués ont mené une action de type individuel. La grève de la faim est une sorte de suicide lent et graduel qui peut être interrompu à tout moment. Contrairement à ce qu'on dit en général, la grève de la faim est donc bien une action « violente ». La différence, c'est que cette violence s'exerce contre soi-même. Le « chantage à la mort », même s'il reste symbolique, donne d'ailleurs à la protestation tout son contenu émotionnel aux yeux de l'opinion publique. C'est ainsi que même si des grévistes de la faim n'obtiennent pas toujours satisfaction, ils parviennent en général à émouvoir l'opinion publique ou en tout cas à attirer son attention. L'affaire de Fabelta est là pour le confirmer.

Que l'on songe par exemple aux luttes des détenus qui réclament le statut de prisonniers politiques en Irlande du Nord. Ou aux grèves de la faim en faveur des droits de l'homme dans divers pays totalitaires... Dans la plupart des cas (lutte des objecteurs de conscience, d'immigrés clandestins demandant un permis de travail, etc.), la grève de la faim semble le recours ultime de ceux qui estiment ne pouvoir faire valoir leurs revendications à cause d'un rapport de force défavorable. C'est donc bien d'une forme de lutte désespérée qu'il s'agit. Même si, comme l'a déclaré un gréviste de la faim de Fabelta, le but de l'action à Tubize était aussi de stimuler la solidarité des travailleurs de la région. En ce sens, on peut d'ailleurs nuancer le lien existant entre une grève de la faim et le « désespoir » de ceux qui la mènent. Dans certains cas en effet, ce type d'action peut exprimer non seulement un désespoir individuel ou collectif mais aussi le caractère désespéré de la situation dénoncée. Avec 140.000 emplois perdus en trente ans, quelque 200 entreprises fermées depuis 1973 et les menaces précises qui pèsent actuellement sur 3.000 emplois en Wallonie, on peut comprendre que les travailleurs de ce secteur aient quelques raisons de considérer la situation comme « désespérée »...

Au niveau de la lutte, une telle grève exprime aussi, semble-t-il, une crise des moyens d'actions syndicaux traditionnels. Car confusément, les grévistes de la faim ne jouent-ils pas la fibre d'une sorte de

« mauvaise conscience » supposée des appareils institutionnels en lieu et place d'une mobilisation massive des travailleurs dont ils n'attendraient plus de salut ?

Tout se passe comme si à la veille d'être envoyés au chômage, de plus en plus de travailleurs avaient l'impression de se trouver dans une impasse politique. Le recours aux valeurs morales qu'exprime une grève de la faim serait aussi le symptôme de la perte de confiance, ou en tout cas du malaise au sein du mouvement ouvrier, par rapport à ses leviers politiques traditionnels. Or si la grève de la faim permet de capter l'attention et de sensibiliser l'opinion (ici sur la situation du textile), elle ne se substitue pas aux rapports de force entre les classes et au jeu des puissances économiques au niveau international.

Le sentiment d'impuissance des travailleurs est donc à la mesure de leur degré de dépendance à l'égard de forces et de mécanismes qu'ils ne contrôlent pas.

À défaut d'imaginer des réponses nouvelles, une alternative démocratique à cette dépendance, à cette restructuration internationale du capitalisme et finalement à la crise globale, les partis de la gauche européenne — dont certains comme en Belgique soutiennent des politiques de droite — risquent bien de voir se renforcer une crise de confiance dont les effets pourraient menacer jusqu'à leur existence.

La division de la gauche française, la dislocation du Labour en Grande-Bretagne, le profond malaise au sein d'un PS divisé en Belgique, confirment en tout cas que la crise qui dure depuis maintenant plus de sept ans, fait plus de dégâts à gauche qu'à droite. Situation qui montre aussi que la recherche d'une nouvelle identité de la gauche face à la crise est bien une des questions centrales pour l'avenir de la démocratie.

Istvan FELKAI.

## **LE TEST DU SALVADOR**

Le 13 janvier 1981, Ludo van de Velde, un jeune prêtre belge rentré du Salvador, livrait au journal flamand « De Standaard » un témoignage brûlant sur la répression dont est victime le peuple salvadorien.

« Ce qui se passe là-bas, dit L. van de Velde, n'est pas une révolte de quelques groupes de guerilleros, c'est tout le peuple qui s'est mis en mouvement. On écrit ici que 10.000 personnes ont été tuées au Salvador en 1980 : mais ces 10.000 ce sont les gens identifiés et reconnus. Or, beaucoup de gens ont été massacrés sans que leurs noms ne soient portés sur des listes officielles, et c'est sans doute à 30.000 qu'il faut évaluer le funèbre bilan de l'année écoulée. » « Le groupe des chrétiens-démocrates au sein de la junte ne bénéficie plus d'aucun soutien de la part du peuple ; il est manipulé par les riches pour sauvegarder les intérêts des USA en Amérique latine. Ces chrétiens-démocrates sont-ils aveugles ? Je n'en sais rien. Mais comment est-il possible qu'ils contribuent au maintien d'un appareil répressif qui opprime tout un peuple ? Car, en raison de leur présence au sein de la junte, les chrétiens démocrates d'ailleurs appuient ce régime. »

Déjà avant ce témoignage-choc, le problème des responsabilités des chrétiens démocrates avait été posé en Belgique, notamment à l'initiative du Mouvement Ouvrier Chrétien de Flandre. On avait vu le CVP appeler en décembre 1980 à un appui aux démocrates-chrétiens de la junte « afin d'élargir la démocratie ». Le débat restait vif : le 4 février, deux conférences de presse se tenaient à Bruxelles. D'une part, le secrétaire-général vénézuélien de l'Organisation des chrétiens-démocrates d'Amérique, Aristide Calvani, plaidait pour l'appui à la junte. D'autre part, Alberto Arene, qui fut pendant trois mois ministre de la junte, montrait que celle-ci se rend coupable de génocide et n'a rien à voir ni avec la démocratie, ni avec le christianisme.

L'arrivée au pouvoir de l'administration Reagan a renforcé les pressions américaines en faveur de la junte. Certes, avant de quitter la Maison Blanche, J. Carter avait accru son aide militaire à la junte, élargissant l'écolage de la garde nationale à la lutte antiguerilla. Mais, on le sait, Ronald Reagan entend faire du Salvador un « dossier-test ». Son émissaire spécial, Lawrence Eagleburger, a fait en février sa tournée des popotes en Europe. Objectif : amener les gouvernements ouest-européens à se rallier à la junte, sous le prétexte « classique » que l'URSS alimenterait la guerilla salvadorienne en armes. M. Eagleburger n'a pas été accueilli avec une grande ferveur. Sans doute est-ce le ministre belge des Affaires étrangères, le PSC Nothomb, qui aura été le plus « compréhensif », puisqu'il s'est réjoui du « mécanisme de consultation » entrepris par l'administration Reagan. Le ministre s'est néanmoins dérobé aux questions que lui a posées à la Chambre le 19 février le député communiste de Bruxelles, Louis Van Geyt. Feignant d'ignorer l'assistance militaire des USA, M. Nothomb s'est inquiété des « livraisons clandestines » d'armes soviétiques au peuple insurgé. Mais il ne s'est point inquiété des effets qu'aurait pu avoir la cessation de l'aide humanitaire de la CEE au Salvador, cessation exigée par M. Eagleburger...

La CEE a maintenu son aide, refusant de ne pas prêter assistance à une population civile en danger.

Le drame du Salvador donne la mesure de l'aventurisme du président Reagan. C'est un test pour le monde entier.

**R.L.**

# A LIVRES OUVERTS

## LA BELGIQUE ET SES POPULATIONS

La Belgique, un peuple, deux peuples, trois peuples? Les auteurs d'une brève étude croisée entre francophones (H. et P. Willemart) et néerlandophone (S. Van Elzen) s'interrogent et s'efforcent de répondre clairement à de multiples interrogations que suscitent notre présent et notre avenir. Pour comprendre la réalité belge d'aujourd'hui, l'illustrer, il faut remonter aux sources. La brève excursion historique n'est pas inutile. Elle résume l'histoire, ou mieux les histoires des Wallons en une évocation rapide qui ne dédaigne pas les références à un folklore bien vivant. On voit naître et se développer la mosaïque wallonne, on brosse à grands traits les spécificités liégeoises. Sans s'attarder à l'évolution complexe des principautés et comtés du Moyen Age, les auteurs décrivent avec précision et sans s'embarrasser des clichés scolaires, les conditions de la naissance de l'indépendance belge, et de la conjoncture internationale de l'époque. La Belgique apparaît bien comme le fruit d'un compromis laborieux. La lecture des pages qui suivent permet de suivre l'effort industriel wallon, son déclin aussi, les luttes ouvrières pour le suffrage universel, l'aventure coloniale de Léopold II et la décolonisation. En marge de l'exposé la méthode a du bon, des textes ramassés qui abordent une question spécifique, un événement. Ce qui nous vaut une page lyrique et discutable de Conrad Detrez sur la grande grève.

On a beaucoup écrit sur la nature et l'origine des Flamands. S. Van Elzen s'y essaie en étudiant la formation de la Flandre belge, la naissance difficile d'une culture en l'absence d'un Etat structuré.

De l'âge d'or des communes au XX<sup>e</sup> siècle, on suit les vicissitudes de la Flandre secouée par les guerres de religion. L'auteur dresse le bilan d'une révolution manquée et ses conséquences, le déclin du monde flamand et sa place dans la Belgique indépendante, « créée unitaire, capitaliste et francophone » selon la formule ramassée. Il étudie le mouvement flamand et son rendez-vous historique manqué avec le mouvement ouvrier, échec dont on supporte encore les conséquences aujourd'hui. Les pages sur le frontisme et l'activisme éclairent bien le sentiment flamand durant la guerre de 14-18 et soulignent les différences avec le phénomène de collaboration des années 40-45 (où le mouvement bénéficia de beaucoup moins de sympathie de la part de la population). On suit aussi la renaissance culturelle, la position de la Flandre durant les questions royale et scolaire et la grande grève où les changements profonds commencent à se traduire. Bien entendu, l'épineux problème de Bruxelles trouve sa place dans l'étude. Les auteurs soulignent les caractères de la capitale francisée et embourgeoisée, sans oublier comme on le fait trop souvent, le poids de la présence des immigrés. Après une évocation des Belges de langue allemande, les auteurs reviennent sur ce sujet dans des pages bien venues où ils montrent l'évolution du phénomène lié à l'expansion économique puis à la crise. Ici encore une remarque critique sur la prise de conscience insuffisante du mouvement ouvrier doit être prise en compte. Après une évocation brève des grandes villes, un survol trop rapide du monde politique, surtout pour la partie francophone du pays où l'analyse gagnerait à être affinée, les auteurs posent la grosse interrogation : *Et les Belges demain?*

Ici encore il s'agit de réponses croisées :

Pour Van Elzen, le vrai détenteur du pouvoir reste la bourgeoisie et « La Belgique telle qu'elle existe ne privilégie ni les Flamands ni les Wallons, même si sa survie ne dépend que des querelles qu'ils se font et qui les empêchent de conclure un accord de séparation. Il est vrai que s'ils le faisaient, ils retrouveraient la liberté de s'intéresser à la politique réelle ».

Pour H. et F. Willemart, « quoi qu'il en soit, l'organisation de l'Etat belge, marquée au coin de l'esprit napoléonien et de l'unitarisme jacobin, a d'ores et déjà éclaté. Demain, deux ou trois nations, culturellement homogènes, trouveront peut-être intérêt à poursuivre une cohabitation formelle dans le cadre d'une Europe ramenée, elle

aussi, à des entités ethniques et culturelles homogènes. Mais n'est-ce pas utopie, tant du côté belge que du côté européen? »

Nous nous permettrons d'ajouter que l'avenir de Bruxelles ne reçoit par cette évocation aucune réponse précise. Une fois encore, on bute sur ce problème...

Enrichi de cartes, de statistiques parlantes (La Belgique en raccourci) sur la population, le produit national, le chômage, les étrangers et la presse, l'ouvrage est d'une lecture facile et d'une consultation agréable.

A lire, il suscite la réflexion.

**Jacques MOINS.**

*La Belgique et ses populations, H. et P. Willemart, S. Van Elzen. Editions Complexes, Bruxelles, 1980.*

## EN REVUES

### BULLETIN DE LA F.A.R. N° 112

Le Bulletin de la Fondation André Renard poursuit avec ténacité son étude des moyens dont disposent les travailleurs pour combattre les licenciements — et des moyens dont disposent les chômeurs pour obtenir leurs allocations. Le dossier est accablant. Même dans le secteur public, la sécurité d'emploi est de plus en plus souvent contournée ou ignorée. Quant au secteur privé, si la protection légale contre le licenciement a progressé en Europe occidentale au cours des vingt dernières années, elle apparaît fragile en période de crise, le droit du patron restant en fin de compte un droit souverain. C'est ce qui ressort de l'étude de Jean Auger qui compare les législations de Belgique, de France, d'Italie, d'Allemagne fédérale et de Grande-Bretagne. D'autre part, la durée et la profondeur de la crise ont des effets

dévastateurs sur les droits des chômeurs, ces victimes de la crise. Rendant compte du livre de Bernadette Graulich et Marc Nève consacré aux droits et obligations des chômeurs, Christine Pireaux montre comment évoluent les notions de « durée anormale » du chômage ou d'« indisponibilité pour le marché de l'emploi ». Dans les deux cas, la pression de l'ONEM et des tribunaux du travail tend à réduire les droits des chômeurs.

C'est pourquoi la lutte du mouvement ouvrier contre une politique économique qui mène inmanquablement à accroître le chômage, à démanteler l'industrie, à comprimer le pouvoir d'achat, cette lutte est la seule réponse au problème. Et cela apparaît lumineusement à la lecture de ces pages documentaires du Bulletin de la FAR, ces pages apparemment « techniques » puisqu'elles reproduisent des résolutions de congrès syndicaux ou qu'elles retracent le déroulement des luttes,

mois après mois, mais qui sont pleines de la chaleur de nos combats communs...

Trois autres grands sujets dans ce Bulletin N° 112 : la Wallonie, la formation professionnelle des femmes, le tiers-monde.

A propos de la Wallonie, Jean-Marie Hardy complète le dossier publié dans une livraison antérieure (n° 108) du Bulletin de la FAR, sur la signification de l'économie wallonne dans le contexte européen. Les données complémentaires que fournit l'auteur concernent la démographie, le logement, la santé, l'infrastructure des communications, la consommation d'électricité, etc. Elles confirment les caractéristiques dégagées antérieurement et permettent à J.M. Hardy de conclure : « La Wallonie possède de sérieux atouts pour réussir son redressement. Mais les Wallons ne peuvent se contenter de la mini-régionalisation actuelle; ils doivent lutter pour obtenir une large autonomie qui, seule, leur permettra de prendre réellement en mains leur destin et de rendre leur autonomie prospère. » Certes, cette large autonomie régionale est indispensable. Mais n'est-il pas urgent aussi d'affiner un projet alternatif de croissance, à partir des ébauches réalisées notamment par le front commun syndical de Wallonie et par les communistes ?

Femmes : c'est Emilienne Brunfaut qui traite du grave problème de la formation professionnelle de la main-d'œuvre féminine. Elle constate que s'il y a une hausse continue du niveau d'instruction des filles, la présence des filles dans des secteurs scolaires « mixtes » a tendance à stagner ou à reculer. Son cri d'alarme doit être entendu : il faut agir si on veut réaliser l'égalité effective entre travailleuses et travailleurs. Agir énergiquement, de la petite enfance jusqu'à l'éducation permanente des adultes.

Tiers-monde : le débat que présente la FAR est du plus haut intérêt. Il con-

cerne la solidarité des travailleurs face à l'impérialisme et met en présence Benoît Verhaegen (que les lecteurs des CM connaissent bien), le syndicaliste de la CGSP Nolevaux et Vita Tschinda 'Haata, professeur à l'université de Kinshasa. Au centre du débat : la solidarité entre travailleurs du « centre » (anciennes métropoles coloniales, notamment) et travailleurs de « la périphérie » (anciennes colonies devenues politiquement indépendantes) a-t-elle un fondement objectif? Ou serait-elle rendue impraticable parce que les travailleurs belges par exemple participeraient à l'exploitation de ceux du Zaïre? Vita Tschinda 'Haata démontre avec des arguments percutants et courtois que le fondement de la solidarité existe. « Il y a, écrit-il, solidarité révolutionnaire dès l'instant où la classe ouvrière et ses alliés combattent leur propre bourgeoisie; ce combat contre la bourgeoisie et ses alliés constitue une base homogène de mobilisation des travailleurs, tant au centre qu'à la périphérie... » Un débat passionnant qui montre que le temps est révolu où l'on pouvait discuter sur l'Afrique sans les Africains eux-mêmes. Un débat qui reste ouvert.

**R.L.**

---

Bulletin de la FAR N° 112 — décembre 1980.  
100 F l'exemplaire, 700 F l'abonnement annuel.  
Rédaction-administration : Place Saint-Paul 9-11,  
4000 Liège.

## LA REVUE NOUVELLE

« Le cinéma belge »

Pour commencer l'année, la R.N. nous propose un numéro spécial sur le cinéma belge. Pour l'essentiel, des textes de critiques appréciés : Jacqueline Aubenas, Paul Davay, René Micha, Henri Roanne, Henri Sonet. Des valeurs sûres dont je ne dirai pas plus afin de souligner l'intérêt de l'article que Didier Geluck consacre à un pro-

blème peu connu du public : le commerce du film.

Directeur d'une firme de distribution, Geluck, qui aime et connaît le cinéma (ce n'est pas toujours le cas), explique en quoi consiste le rôle du distributeur, « chaînon qui relie le producteur à celui (l'exploitant du cinéma ou directeur de salles, le ciné-club, etc.) qui projettera le film pour les spectateurs ». Métier qu'il exerce depuis près de trente ans et métier difficile quand, comme lui, on entend « garder des critères assez stricts de qualité. »

C'est donc en connaissance de cause que Geluck décrit « les jeux subtils de la programmation » dans un petit monde où coexistent les filiales des grandes maisons américaines, des distributeurs ayant des contrats d'exclusivité avec des producteurs importants et d'autres qui ne distribuent que quelques films par an. Avec, pour interlocuteurs, les directeurs de salles prodigues de propositions alléchantes quand il s'agit d'un film à grosse vedette mais qu'il sera parfois difficile de convaincre pour leur louer des films moins évidemment populaires. Car le cinéma n'est pas seulement un art. L'exploitant n'est pas un philanthrope et on ne peut lui reprocher d'essayer de rentabiliser son affaire.

Si les spectateurs veulent qu'un plus grand nombre de films « différents » soient projetés sur nos écrans, ils ont,

eux aussi, un rôle à jouer. Car il dépend d'eux que les films réputés « difficiles » auxquels les exploitants ont donné une chance poursuivent ou non leur carrière. La prolongation de l'exploitation d'un film est fonction du nombre d'entrées qu'il aura réalisé du jeudi au dimanche soir (du vendredi au dimanche soir en province). Chaque contrat prévoit un palier de prolongation et si le film n'atteint pas ce palier, l'exploitant peut le retirer de l'affiche. Le nombre de spectateurs totalisé durant les trois ou quatre premiers jours d'exploitation d'un film détermine donc son destin.

Ne l'oubliez pas ! Si vous aimez le cinéma de qualité, les films qui sortent des sentiers battus, allez les voir dès qu'ils sont à l'affiche, du jeudi au dimanche, en remettant au besoin à plus tard la vision d'un film au succès assuré dont la carrière se poursuivra de toute façon pendant plusieurs semaines. Car si l'exploitant qui a osé programmer une œuvre « difficile » voit sa salle bien garnie, le film restera à l'affiche. Bien plus, le directeur comprendra qu'il existe un public pour les films de ce genre et il en programmera d'autres.

**P.J.**

---

*« Le cinéma belge entre l'Etat et l'écran », numéro spécial de La Revue Nouvelle, janvier 1981, 160 FB.*



## ABONNEZ-VOUS

L'abonnement annuel (10 livraisons) : 600 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 300 F

Etranger : 700 F

Soutien : ..... F.

ADRESSE : 20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles

Téléphone : (02)512.90.12

CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef  
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles